Dimanche, 22 avril 1849. 1re année. — N° 38.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE.	28 »	14 »	7 »
DÉPARTEMENTS . . .	32 »	16 »	8
ETRANGER	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 21 AVRIL 1849.

Ce qu'on ignore en France, et à Paris plus que partout ailleurs, c'est que le monde officiel, c'est-à-dire les ministres, les préfets, la police, les personnes enchaînées dans le cercle parlementaire, est le moins bien renseigné sur ce qui se passe dans le peuple et parmi les soldats.

On se rappelle que la veille même de la révolution de juillet les Polignac, les Raguse, les Mangin assuraient au roi et aux diplomates étrangers qu'ils feraient passer les ordonnances sans éprouver de sérieuses résistances.

On se rappelle que le jour même de février, au moment où les fusils populaires frappaient la royauté, la chambre des pairs royalistes riait des avertissements de M. de Boissy.

Nous faisons cette remarque avec le sincère désir qu'elle soit méditée sérieusement par le chef de l'Etat.

CITOYENS DE LA HONGRIE!

Quand votre cause semblait perdue, quand les hommes d'Etat de la réaction escomptaient d'avance le prix de votre défaite dans l'intérêt de leurs plans égoïstes, vous n'avez pas douté de vous-mêmes, vous avez su conserver la foi dans le triomphe définitif de la justice.

Nous non plus, nous n'avons point douté de vous!

Quand nos frères slaves, mus par un injuste ressentiment envers un passé dont vous ne pouvez accepter la solidarité, se laissèrent égarer au point de se ranger sous le drapeau détesté de la tyrannie pour l'aider à vous combattre, nous les avons avertis, nous avons déploré leur erreur, et nous n'avons cessé d'espérer qu'un jour, mieux éclairés, ils s'uniraient à vous pour conquérir fraternellement une commune liberté.

Le jour de gloire est arrivé pour les hommes de foi et d'énergie! Vous qui connaissez le chemin de Vienne pour y être allés au secours de la démocratie assiégée, cette fois encore vous êtes aux portes de la capitale des Césars germaniques, et, derrière les soldats tremblants de Welden, une population frémissante vous tend les bras comme à des libérateurs désirés.

La terreur répandue parmi les suppôts du despotisme, par votre héroïque audace, par l'énergie et l'habileté des chefs que vous avez su vous donner, livre en vos mains, presque sans résistance, la destinée de l'empire d'Autriche, et par conséquent celle de la liberté en Europe.

Bem a déjà su réunir sous ses drapeaux les Madgyars aux Slaves et aux Roumains, présageant ainsi à votre révolution ses hautes destinées.

Ce n'est plus seulement d'un intérêt national qu'il s'agit!

Votre cause est devenue pour tous les Peuples gémissant sous l'oppression séculaire de l'Autriche la cause d'une commune liberté. Déjà les soldats russes, dispersés par Bem, sont allés porter la nouvelle d'une prochaine délivrance jusque dans les contrées lointaines régies par le despotisme de Nicolas.

Vous dont la nationalité était jusqu'à présent une énigme pour l'Europe, vous vous révélez à elle comme les champions de toutes les nationalités opprimées ; vous qu'on a accusés d'être aristocrates, vous défendez la cause populaire, et vous offrez à ce qu'il y a de vivace dans les classes privilégiées du Nord l'exemple de votre dévoûment.

Ce que vous avez fait est grand, ce qui vous reste à faire est sublime.

Après l'élan prodigieux de l'année passée, l'Allemagne, découragée par les machinations de ses despotes, retombe dans le marasme sans avoir pu conquérir ni l'unité ni la liberté. A vous de tendre une main fraternelle à ce peuple magnanime dont l'énergique soulèvement à Vienne vous a ouvert la voie de l'avenir.

La Pologne, comprimée d'un côté par la force brutale, de l'autre par le manque d'une sympathique assistance sur laquelle elle avait le droit de compter, ne pouvant combattre sur son propre terrain, vous a envoyé ses meilleurs généraux, qui s'appellent Dembinski et Bem, ses soldats les plus intrépides, dont le nom est *légion*. L'armée hongroise ne peut s'arrêter à cette frontière que les Polonais ont su franchir, malgré tous les obstacles, pour venir en aide à l'indépendance de la Hongrie.

Dans vos rangs les Italiens combattent aussi, et l'Italie, envahie par ses ennemis, en proie aux traîtres à l'intérieur comme à l'extérieur, n'a pas en vain tressailli d'espoir au retentissement de vos victoires. Elle sait que vos ennemis sont les siens, que vous ne pouvez asseoir votre nationalité sur une base inébranlable que si son indépendance est en même temps assurée, et, sans espérer un secours direct, elle regarde comme un gage de son propre avenir les défaites que votre héroïsme inflige aux Autrichiens.

Ceux de nos frères slaves qui, d'abord, se sont crus en droit, par suite d'anciennes injures, de se mettre dans les rangs de vos ennemis, hésitent et s'ébranlent, après vous avoir aidés dans la défense de vos foyers par leurs frères polonais.

Citoyens de la Hongrie,

Entre vos mains est l'avenir du monde, et si vous savez cueillir les fruits de la victoire, comme vous avez su en mériter les lauriers, votre triomphe sera celui de la liberté en Europe. Que l'esprit de liberté qui vous anime vous préserve de toute transaction, de tout compromis avec les éternels ennemis de la justice et du droit.

Voyez! si l'Italie n'avait pas mis sa confiance dans les rois et les princes, ceux-là ne l'auraient pas entraînée par leur faiblesse ou leur trahison jusqu'au bord de l'abîme!

Voyez! si le gouvernement français n'avait jamais voulu pactiser avec la politique rétrograde, le drapeau français aurait-il iamais subi le déshonneur de s'unir en Italie au drapeau jaune et noir du despotisme.

Non! point de transaction!

En avant! Ce mot d'ordre vous est familier, que de fois vous l'avez entendu de la bouche de votre chef intrépide, de l'héroïque Kossuth.

En avant! pour vous-mêmes, pour les Slaves, pour les Allemands, pour les Italiens!

En avant! encore un pas, et toute la vieille Europe s'ébranlera en entendant ce cri de guerre, auquel elle se souvient d'avoir répondu quand vous l'appeliez jadis à la croisade pour la défense de la chrétienté.

En avant! La reconnaissance des Peuples vous accompagne, leurs espérances vous indiquent la voie.

Salut et fraternité,

LES RÉDACTEURS DE LA *Tribune des Peuples*.

Paris, 21 avril.

Nouvelles importantes de la Hongrie.

Des lettres arrivées aujourd'hui à Paris, datées d'Olmutz et de Vienne et écrites par des banquiers de ces deux villes à des banquiers de Paris, contiennent ce qui suit:

« Le gouvernement autrichien est forcé de suspendre ses paiements.

» Le bruit est accrédité à Vienne que les Hongrois se sont emparés de Presbourg. »

La diplomatie commence à se mêler des affaires entre la Hongrie et l'Autriche.

La diplomatie n'a pu voir sans en être émue cette série de victoires de Bem, de Dembinski, de Gœrgey, cet anéantissement presque complet de l'armée impériale, cette dissolution politique d'un empire qui, pendant tant d'années, était une capitale de la diplomatie universelle.

Windischgraetz, puis Walden ont proposé un armistice aux Hongrois.

Cette proposition d'armistice a été adressée et soumise au général Dembinski par les deux maréchaux autrichiens.

Dembinski a répondu que, n'étant pas diplomate, il nepouvait traiter aucune question diplomatiquement. Toute sa diplomatie, a-t-il ajouté, EST SUR LA POINTE DE SON SABRE!

Il n'est arrivé aujourd'hui à Paris aucun courrier extraordinaire d'Italie ou de Sicile.

Les nouvelles que nous publions se bornent donc à celles que nous a apportées la correspondance ordinaire.

Nouvelles du Canada.

Le bateau à vapeur le *Canada*, capitaine Judkins, est arrivé le 19 à Liverpool, ayant quitté Halifax le 7 et New-York le 4 courant. Il apporte des nouvelles très graves du Canada ; l'agitation s'y répandait de plus en plus. Le parti français, ayant dans le parlement une majorité décidée, se proposait de profiter de sa position. Après avoir fait adopter la mesure de l'indemnité, dont nous avons parlé, il venait de soumettre au vote du parlement un bill, par suite duquel toute l'économie de la loi d'élection, combinée par lord Duram et M. Charles Buller dans l'intérêt de la population anglaise, serait renversée, et le parti français gagnerait trente représentants de plus. Tous les jours on s'attend à une explosion. Il y a déjà eu quelques collisions partielles entre les habitants français et les troupes anglaises. Les journaux canadiens français sont magnifiques de patriotisme et d'énergie. Que Dieu protége nos frères du Canada! Honneur aux enfants de la France!

M. le colonel Frappoli, envoyé extraordinaire de la République romaine auprès du gouvernement de la République française, a envoyé la lettre suivante à M. le ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre,

Une expédition française va débarquer des troupes à Civita-Vecchia. Ce fait, vous me l'avez hautement annoncé dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous avant-hier; il a été répété hier soir dans le *Moniteur*.

La nation italienne, éprouvée par le malheur, avait demandé à la France, par l'intermédiaire de ses représentants, son concours fraternel contre l'oppression étrangère. Vons avez laissé incendier nos villes, vous n'avez pas même daigné nous répondre.

Le Peuple romain, représenté par son gouvernement issu du suffrage universel, était prêt à accepter la haute médiation de la France dans ses différends avec le Saint-Père, son chef spirituel. Ce désir a même été consigné dans une note que vous ont adressée mes honorables prédécesseurs. Je vous l'ai exprimé de nouveau verbalement mardi dernier. Je vous ai conjuré d'éviter une guerre fratricide ; je me suis montré disposé à toute transaction honorable pourvu que vous consentiez à entrer en ami sur le territoire de la République romaine.

J'ai eu de vous pour toute réponse : « Que vous ne pou» viez négocier avec ce qui n'existait pas ; que Rome, pour » vous, c'était le pape et son droit ; que la France s'inter» poserait afin d'empêcher une réaction par trop violente » et pour que le principe de la sécularisation fût appliqué » le plus largement possible dans les administrations de » l'Etat. »

A moi, envoyé d'un gouvernement et d'un Peuple que vous veniez de condamner d'avance à la mort, il ne restait plus, dès lors, qu'à protester contre la violation éventuelle et sans avis préalable du territoire de la République que j'ai mission de représenter.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 22 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE IX.

(SUITE.)

Vous êtes voleurs, vous tuez les hommes et vous dites que vous êtes nés pour cela ; vous prétendez que le Tout-Puissant vous a accordé ce privilége depuis votre ancêtre Ismaël.

Oh! qu'il plaise donc au souverain maître d'ajouter à votre brillant courage, à votre patience héroïque, à votre généreuse amitié, à votre hospitalité patriarchale, à votre charité sans bornes, à votre chasteté sans tache les vertus encore plus grandes du christianisme! Alors vous serez les plus parfaits des hommes, du nord au midi, du couchant à l'aurore!

A mon arrivée à Bagdad, j'appris qu'une caravane composée d'un grand nombre de voyageurs de toutes nations, de toutes langues, s'était réunie depuis huit mois, parce que pendant tout ce temps les routes avaient été si infestées de voleurs qu'il était impossible de sortir sans danger. On me dit qu'elle partirait dans le mois de mars pour Damas, et je me déterminai à me joindre à cette caravane pour aller en Palestine.

Parmi les personnes qui attendaient comme moi le jour du départ se trouvait un évêque chrétien nommé Deir Stefan, né dans la Tartarie, près du Caucase. Ce saint homme, âgé de quarante-cinq ans, avait été l'ami de mon père, et voulait aussi aller en pèlerinage à la terre sainte. Je ne sus pas plus tôt qu'il voulait suivre la caravane que je lui proposai d'être sa compagne de voyage ; il accepta ma proposition avec joie. Je me liai d'une étroite amitié avec cet évêque et une dame qui était venue de Bassorah pour joindre la caravane, avec deux enfants et plusieurs esclaves ; nous formâmes une petite famille bien unie, car la dame était aussi une chrétienne chaldéenne. Je n'ai jamais eu le bonheur de rencontrer un homme plus pieux que cet évêque, plns ponctuel dans l'accomplissement de ses devoirs, plus zélé, plus instruit.

Les voyageurs étaient campés dans une vaste plaine, à une lieue et demi environ de la ville. Je suis sûr que je n'exagère pas en disant qu'il y avait cinq mille chevaux ou chameaux, appartenant aux nombreux voyageurs et aux pélerins de toutes nations, de toutes religions, chrétiens et mahométans. A chaque moment il en arrivait de nouveaux, et la foule augmentait de tous côtés ; nous avions aussi des négocians qui se rendaient à Damas, et dans les différentes parties de la Syrie, des marchands persans, turcs, et de Bassorah. Pendant dix jours on ne discontinua pas d'arriver ; et je crois qu'on ne peut voir rien de plus pittoresque, de plus beau que la réunion de ces hommes si différents les uns des autres, par leur langage, leurs coutumes et leurs vêtements. Elle était vraiment saisissante la scène dont je fus alors témoin. Les parents faisaient leurs adieux à leurs enfants, les enfants aux parents. Les femmes, les yeux baignés de larmes, recevaient les embrassements de leurs maris qui allaient braver les dangers du désert, et qu'elles ne devaient peut-être jamais revoir.

Quant à moi hélas! je ne trouvaI personne qui mêlât ses larmes aux miennes. J'étais seule, et pas une main n'appela sur ma tête la bénédiction du ciel. Les sources de mon âme sont désséchées! La coupe de mes affections est vide!

Le temps fixé ponr notre départ approchait. Notre vaste camp regorgeait de provisions de toute espèce pour le voyage, chacun prenant ses mesures pour deux ou trois mois comme si nous avions été à la veille de nous embarquer pour une longue navigation ; et il faut dire que ces provisions n'étaient pas moins nécessaires que pour un vaisseau qui part pour traverser l'Océan. Des chameaux, pesammement chargés, apportaient au camp de la farine, du biscuit, du riz, et une grande quantité de *basterma* et de *kaourma*, hachis de bœuf et de mouton, bref des provisions de bouche de toute espèce. Ajoutez à cela des piles de tapis, de coussins, de robes de chambre, et une grande quantité d'ustensiles de cuisine de toute forme. L'évêque, la dame de Bassorah et moi, nous n'avions qu'une seule tente, qui, selon l'usage, était divisée en deux par un rideau, un côté réservé à l'évêque et l'autre aux deux dames.

Les voyageurs, y compris les pèlerins, les marchands, les cornacs, les serviteurs et l'escorte formaient un effectif de cinq mille personnes. Presque tous les chameaux, qui étaient très nombreux, servaient au transport des marchandises, et les autres étaient employés à porter les tentes, les bagages et les provisions des voyageurs. L'évêque, mon compagnon, avait cinq chameaux pour lui et ses serviteurs ; j'en avais un nombre égal ; mais notre amie de Bassorah n'en avait pas moins de cinquante pour elle, pour ses enfants et ses esclaves. Ces chameaux n'appartenaient pas aux voyageurs, mais à des loueurs qui gagnent ainsi leur vie et s'engagent à transporter les bagages des caravanes. Je payai trois cents piastres pour chaque chameau, tout frais compris, ne voulant avoir aucun souci de ce côté. Tous les matins, au point du jour, je trouvais mes bêtes chargées et une sellée pour mon usage, car rien ne peut surpasser la ponctualité des loueurs. J'avais aussi un cheval, ce qui me permettait de faire quelque diversion à la marche lente et monotone de la caravane. Je prêtais souvent ce cheval à mon vénérable compagnon de voyage qui se montrait très-reconnaissant de cette petite attention.

Enfin le jour du départ arriva, et nous partîmes de grand matin, laissant derrière nous les amis et parents de nos compagnons pleurant et faisant des vœux pour ceux qui se mettaient en route. Cette masse animée se mit en mouvement ; les chameaux marchaient en rangs comme des soldats bien disciplinés avec une exactitude qui leur aurait mérité l'approbation d'un sergent instructeur européen L'escorte fournie par le pacha de Bagdad, composée presque entièrement de Géorgiens, formait nn étrange contraste par la beauté des soldats avec les visages basanés des personnes qu'elle protégeait ; elle courait tantôt au front de la caravane, tantôt sur le derrière.

Les cornacs marchaient à côté de leurs bêtes, et toute la caravane, composée de chameaux chargés et non chargés, de chevaux, de cavaliers, de pèlerins, riches et pauvres, les uns montés sur des chameaux, les autres à pied, de conducteurs, d'esclaves, de troupeaux de moutons avec leurs bergers, suivant la caravane pour les vendre aux voyageurs, et, si je me souviens bien, de quelques buffles formant une ligne longue d'un mille d'Angleterre.

A dix heures on fit une halte. On ne saurait croire avec quelle rapidité les chameaux furent déchargés et les tentes dressées : une demi-heure s'était à peine écoulée que je vis s'élever une ville de tentes comme par enchantement. Les voyageurs qui n'avaient pas encore traversé ce désert virent avec le plus grand étonnement une longue rangée de tentes s'élever tout à coup, comme si elle fût sortie des entrailles de la terre. Cette ville, si on peut lui donner ce nom, avait un rempart formé par les chameaux, qu'on nourrissait avec des noyaux de dattes. Les bâts et les selles étaient rangés en cercle en dehors du camp. On avait pris des précautions pour garantir le camp de toute surprise, et alors les voyageurs songèrent à leur souper

Le bouchers qui avaient suivi la caravane étaient tous en l'air ; on faisait des provisions de tous côtés ; on égorgeait des moutons et chacun en achetait selon ses besoins ; la préparation du repas ne dura pas longtemps, car l'activité des cuisiniers égalait celle des hommes qui avaient dressé les tentes. On alluma de grands feux à terre, et aussitôt l'air retentit de cris joyeux, et les visages tristes et blêmes reprirent leur sécurité.

Devant la porte de chaque tente on voyait des esclaves qui couvraient la terre de linge blanc comme neige, et aussitôt il se formait autour un cercle très disposé à se mettre à l'œuvre en question : en moins d'une demi-heure, les viandes et le vin eurent disparu, et lorsque chacun fut ras-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 10, 11, 13, 14 16 et 21 avril.

Et pourtant j'hésitais encore. Je m'offrais à attendre, à ne vous remettre aucune protestation écrite que si j'en recevais l'ordre de mon gouvernement.

Cette réserve de ma part ne vous a pas empêché, monsieur le ministre, de me rendre mes lettres de créance, que vous aviez déjà lues et qui, par conséquent, vous appartenaient, et d'employer même des termes que je me bornerai à appeler fort durs, à l'égard du gouvernement et du Peuple que je représente.

Vous m'avez déclaré en outre que si je vous envoyais une protestation, vous ne la recevriez pas.

Je ne saurais encore me persuader que les armées de la République française puissent être employées contre un Peuple dont le seul crime est de s'être donné, par le suffrage universel et à la presque unanimité, un gouvernement de son choix; d'avoir usé du même droit en vertu duquel existe le gouvernement de la France.

J'aime encore à croire qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement français d'aller replacer à la tête du gouvernement romain le pape et les hommes dévoués à la cause impériale; de venir en aide à l'Autriche au moment où cette puissance est forcée de retirer de l'Italie une grande partie de ses troupes pour défendre sa capitale menacée par les Hongrois victorieux.

Cependant le langage dont M. le président du conseil s'est servi devant l'Assemblée nationale, et celui que M. le ministre des affaires étrangères a tenu vis-à-vis de moi, sont de nature à me faire supposer que l'expédition française a pour but principal de provoquer, par son influence morale et par l'intimidation d'abord, le renversement de l'ordre de choses qui existe par la libre volonté du Peuple romain et la confiscation de ses droits imprescriptibles. Je crois donc de mon devoir de protester ici de toutes mes forces contre toute descente de troupes françaises sur le territoire de la République romaine, qui se ferait sans avis préalable et sans le consentement du gouvernement institué par la volonté du Peuple romain, librement exprimée par le suffrage universel.

La nation française et l'Europe sauront que le peuple romain désirait recevoir les fils de la France en amis et en frères. Si par malheur il devait en être autrement, la responsabilité ne retombera point sur nos têtes, ni sur celles de nos enfants.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Colonel L. FRAPOLLI,
Envoyé extraordinaire de la République romaine auprès du gouvernement de la République française.

Paris, 19 avril 1849.

Nous reproduirons demain la note adressée aux puissances par la République romaine le 3 mars dernier. Dans le drame qui va s'accomplir, il est bon que chacun juge en connaissance de cause.

Une victime de la Révolution.

Rossini, à ce qu'on dit, est atteint d'aliénation mentale. Le grand *maître* qui régnait sur la musique depuis la chûte de l'Empire jusqu'à l'époque des dernières révolutions, vient d'abdiquer. On attribue le malheur de Rossini à l'impression des menaces de mort que lui auraient faites les révolutionnaires italiens. Pour nous, il est évident que ce ne sont pas les révolutionnaires qui ont porté le coup à Rossini, mais que c'est l'esprit de la Révolution qui a frappé à mort ce grand esprit artistique. Lors des derniers événements en Italie, personne n'en a été aussi affecté, aussi affligé que Rossini. Il entendit d'instinct et de loin le son d'une musique nouvelle qui allait faire taire à jamais les joyeux concerts de la musique matérialiste et sensuelle de *Figaro*.

Le Peuple de Bologne commençait à chanter presque aussi faux que le chanteur des rues de Paris, mais en y mettant cet accent qui a fait la popularité de la *Marseillaise*, accent barbare pour l'Italie des Bourbons et de l'Autriche. Rossini apprécia toute la portée de la révolution qui allait s'opérer dans son art, et il ne se sentit plus la force d'y prendre part. Il se posa le premier en réactionnaire; il s'attaqua à l'esprit nouveau en employant toutes les ressources de son vieil esprit de causticité, de sarcasme, et même de calembour.

Il faisait triompher la résistance dans son salon qui était devenu une place d'armes de l'esprit anti-révolutionnaire et le quartier général des gros cardinaux, des belles dames et des compositeurs de libretti de Bologne. Rossini était devenu chef d'un espèce de comité de la rue de Poitiers. Cependant la Révolution marchait de plus en plus sérieuse : elle avait envahi tous les théâtres, toutes les sociétés philharmoniques, tous les salons qui avaient un piano et une flûte ; dans tout ce vaste monde musical il n'y avait plus de place pour le joyeux Figaro.

Le grand ministre de la résistance musicale fit encore quelques efforts pour faire prévaloir l'ancien système des cavatines gaillardes et des airs grivois : il fut sifflé. Le bruit fut si nouveau pour notre *maestro* qu'il crut entendre le sifflement des balles. Il quitta Bologne et annonça le projet de se réfugier à Londres. Les Italiens disaient alors qu'il était très naturel pour un Figaro d'aller rejoindre les Basiles français réfugiés à Londres. Figaro, en homme populaire, eut un reste de patriotisme et revint à Bologne. Mais il n'eût plus là force de reconquérir sa position de *maestro* tout puissant. Il est atteint d'une maladie dont la contre-révolution ne pourra plus le guérir, car il n'eut plus au pouvoir de personne de faire en Italie une restauration rossinienne, de recomposer pour lui un public de gros et gras cardinaux, de diplomates insoucieux et de dilettanti aristocratiques, un public enfin semblable à celui qui a essayé de se réunir rue Duphot. Le sort de Figaro revenant en Italie devrait servir de leçon aux Basiles qui se préparent à quitter Londres pour rentrer en France.

M. Emile Olivier nous communique la lettre suivante qu'il adresse au journal le *Temps* :

A Monsieur le rédacteur en chef du *Temps*.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 16 avril courant, vous consacrez un long article à l'émir Abd-el-Kader, vous examinez, à propos d'une brochure de M. Dupuch et d'une lettre de moi insérée dans le *Crédit*, la question de savoir si la France doit envoyer le captif d'Amboise en Orient, conformément à la demande qu'il en fait.

Vous ne le pensez pas.

Quelque ardente que soit chez moi la conviction opposée, je ne viens pas me plaindre de l'avis adopté par votre feuille. En le déplorant, je le respecte puisqu'il est l'expression d'une pensée sincère. Mais je respecte beaucoup moins les railleries cruelles, les faits controuvés, que bien à votre insu, je me garde d'en douter, vous avez introduits dans un débat où il s'agit de l'honneur d'une nation, de la vie de plusieurs familles.

Extasiez-vous sur les fêtes dont on entoure un malheureux captif qui, depuis un an, n'a vu troubler la monotonie de ses longues journées que par des deuils domestiques ; rappelez comme une preuve d'intérêt trois changements successifs de résidence qui ont été pour l'émir une poignante douleur, pour les siens une dangereuse fatigue. Étonnez-vous des réclamations d'un Arabe logé dans un château royal, sans songer que ce château royal est une prison d'où l'on aperçoit les baïonnettes des soldats en faction. Célébrez la clémence prodigue de la France qui, au lieu de tuer ou de plonger dans un cachot humide des ennemis retenus au mépris d'une capitulation, daigne leur assurer la nourriture du désert. Déclarez sujet rebelle, déchu du droit des gens, l'homme de génie coupable du crime irrémisssible d'avoir tenté sans succès, comme les Polonais, comme les Italiens, comme les Irlandais, comme les Grecs pendant longtemps, la défense d'une nationalité à tort ou à raison opprimée. Conseillez le parjure à nos ministres s'ils doivent y trouver un moyen aussi honorable de consolider notre conquête que les victoires et la loyauté.

C'est votre droit ; la liberté, la vie de l'émir appartiennent souverainement à votre polémique. Une seule chose eût pû nous rester sacrée, c'est l'honneur du vaincu, du prisonnier dont la voix étrangère ne peut franchir les murs de la forteresse d'Amboise. Ainsi l'exigeaient la justice et l'humanité. Puisque vous l'avez oublié, vous permettrez à l'ami de remplir son devoir, de prendre la parole à la place de celui qui ne peut se défendre.

L'accusation la plus grave est relative au massacre des prisonniers. Elle revient sans cesse sous votre plume, à la fin des raisonnements douteux. Vous répétez à satiété qu'Ad-el-Kader est souillé du sang de nos soldats, violemment égorgés *sous sa tente*, lâchement immolés *par son ordre et sans nécessité* ; plus loin vous parlez de son épée encore dégouttante du meurtre de nos frères.

Je réponds avec énergie, et sans crainte des contradictions, qu'au moment où le massacre s'est opérée, Abd-el-Kader combattait depuis longtemps à une distance considérable de sa déïra, qu'en conséquence la sanglante exécution ne s'est faite *ni sous sa tente ni par ses ordres*.

J'ajoute avec M. Dupuch, avec quiconque a étudié le caractère d'Abdel-Kader, que loin d'approuver un pareil acte de barbarie, il l'a amèrement déploré. Il l'eût puni sans ses liens de parenté avec le coupable, et surtout sans l'affaiblissement d'une autorité compromise par les revers. Je rappelle enfin, — non pour excuser ce qui est inexcusable, mais pour rétablir des faits altérés, — que le massacre a eu lieu sous la pression des Kabyles du Maroc, alliés douteux de la deïra, après des propositions d'échange repoussées par nos généraux, et alors que le kalifa ne pouvait plus ni nourrir, ni garder nos compatriotes.

Les cris déchirants des victimes m'émeuvent aussi vivement que vous. C'est pour cela, monsieur, que je garde une profonde reconnaissance à l'Emir qui, au risque de perdre sa popularité naissante, a défendu le massacre des prisonniers, systématiquement pratiqué jusqu'à lui par les Arabes. Si, une fois en son absence, malgré des ordres formels, sous l'empire d'une terrible situation, les anciennes habitudes ont prévalu, faut-il effacer tant de traits généreux, qui font bénir chaque jour par des âmes françaises, le nom d'Abd-el-Kader et le souvenir de sa compatissante mère ? Ne devrions-nous pas d'ailleurs, avant de parler trop haut en pareille matière, étouffer les cris déchirants aussi des victimes arabes, et faire disparaître de l'histoire certaines exécutions aussi cruelles que le massacre des prisonniers de Sidi-Braïm ? Laissons donc ces tristes et inutiles récriminations.

En second lieu, vous assurez qu'Ab-el-Kader ne respectait pas la promesse jurée à notre gouvernement, parce que la religion de laquelle il est un des plus sincères croyants, ne consacre pas le serment fait aux infidèles, ce dont vous trouvez la preuve anticipée dans la violation du traité de la Tafna.

Si j'avais le temps de disserter à mon aise sur le Coran, il me serait facile d'établir qu'une théodicée où la bonté et la miséricorde de Dieu l'emportent sur la sévérité n'est pas aussi méprisable et aussi sombre que vous le pensez; je pourrais confirmer, par plus d'une citation, ces belles paroles du *Sounah* : « Rendre le mal pour le mal est considéré par quelques-uns comme un trait de politique et de » prudence; mais les hommes vraiment pieux reçoivent le » mal et prodiguent le bien. » Mais je me borne à réfuter votre proposition sur le serment aux infidèles par les textes suivants, choisis dans le Coran entre beaucoup d'autres :

« Faites la guerre sainte pour la cause de Dieu; *mais ne » commettez pas d'injustice en attaquant les premiers*, car » Dieu n'aime point les injustes. (Ch. II, v. 186). Annonce » le châtiment douloureux à ceux qui ne croient pas. Cela » toutefois ne concerne pas les idolâtres avec qui vous avez » fait la paix, et qui ne l'ont point violée, ni prêté aucun » secours contre vous. *Gardez fidèlement envers eux les engagements contractés jusqu'à l'expiration du terme.* Dieu » aime ceux qui le craignent. » (Ch. IX, v. 3, 4.)

« *Ne vous servez point de vos serments comme d'un moyen » de fraude*, de peur que vos pieds, fermement posés, » ne viennent à glisser.... Un châtiment terrible vous serait réservé. » (Chap. XVI, v. 96. Voir aussi v. 93, 94.)

Quant au traité de la Tafna, je vous renvoie au livre écrit par le colonel Daumas sur la grande Kabylie. Vous y verrez que, pressé par les siens de recommencer la guerre sainte, Abd-el Kader convoqua une assemblée de tribus dans laquelle on décréta le respect du traité. Quand peu de temps après, les hostilités furent reprises, ce fut par l'initiative de Ben-Salem, kalifa de l'Est, et à titre de représailles contre l'expédition des Portes de Fer.

Votre seconde allégation ne résiste pas plus que la première à un impartial examen.

Je m'élève contre vos attaques incidentes, avec d'autant plus de force qu'indépendamment de leur inexactitude, elles ont l'inconvénient de masquer la question véritable dont les termes sont très simples.

La France est-elle ou non engagée?

Si la France n'est pas engagée, personne n'a plus le droit de réclamer.

Si elle est engagée, qu'il y ait ou non des périls, il faut qu'elle se délie de son engagement.

Autrement il nous sera permis de dire qu'à quelques lieues de Paris, dans le même château où François I[er] refusa de gagner un empire en tuant Charles-Quint, on assassine hypocritement, sous prétexte de raison d'Etat, un noble et loyal ennemi, venu vers nous sur la foi d'un général français. D'un autre côté, les Arabes auront le droit de croire, au grand dommage de notre colonisation, qu'elles sont encore vraies ces paroles du prophète : « Les Infidèles » n'ont aucun égard aux liens du sang ni à la foi jurée » dans leurs rapports avec les croyants, parce qu'ils sont » injustes... parce qu'il n'y a point de serments sacrés pour » eux. » (Coran, ch. IX, v. 10, 12.)

Or, que dites-vous sur ce point, nœud de la difficulté? Fort peu de mots; assez cependant pour me laisser une erreur à relever.

Selon vous, la France n'est point engagée, « parce que la » promesse généreusement imprudente de M. de Lamoricière, qui alors ne commandait pas en chef, ne saurait la » lier. » Ce serait à merveille, si, comme le constate le *Moniteur*, la promesse de M. Lamoricière n'avait été confirmée d'abord par le gouverneur général, puis par le gouvernement lui-même, qui, dans la séance du 5 février 1848, annonçait par l'organe de M. Guizot l'ouverture de négociations avec le vice-roi d'Egypte, en vue du transport à Alexandrie.

Donc, l'engagement existe; l'unique moyen de s'y soustraire, c'est, après avoir flétri la banqueroute d'argent, de déclarer légitime la banqueroute d'honneur.

Osez-le proposer franchement !

Pour toute réponse aux insinuations peu bienveillantes dirigées au commencement de votre article contre l'évêque d'Alger, je remercierai de nouveau ce prélat d'avoir compris que le rôle de la religion est d'accourir partout où une larme tombe, où un cœur désespère. En devenant l'interprète chaleureux de la plainte de Musulman il nous a donné une belle leçon de tolérance et de charité! Qu'il continue donc son œuvre sainte, sans se laisser troubler; qu'il continue à nous donner son appui !

Je sais qu'un certain nombre de personnes, dans la *Presse* et ailleurs, sont décidées à étouffer nos réclamations; et, si elles n'y réussissent pas, à les rendre inutiles par la fantasmagorie déjà mise en action des périls de l'Algérie ; les tribus en mouvement, les pétitions des colons, les généraux alarmés, rien n'y manquera. Mais notre persévérance sera aussi durable que l'iniquité. Malgré les obstacles, malgré la mauvaise foi et l'erreur, malgré les détestables raisons et les coupables calomnies, grâce au Dieu protecteur des causes justes, le jour de la réparation arrivera. Jusqu'à ce moment, il est bon que les étrangers qui narguent déjà la *grande nation* (1) et enregistrent sa honte, apprennent que certains hommes du moins ne savent pas se résigner, sans protestation, au déshonneur de leur pays.

J'espère de votre loyauté l'insertion de cette lettre dans un de vos prochains numéros.

Agréez, etc., EMILE OLLIVIER.

(1) *Abd-el-Kader's Leben und Wirken*, par Paul Orlowski, conseiller aulique à Wadovice, dans la Gallicie autrichienne. 1848.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle : 1° Une circulaire du ministre de l'instruction publique et des cultes, adressée à MM. les archevêques et évêques, et contenant des explications sur les mesures relatives à l'organisation du service des travaux diocésains ; 2° un arrêté du président de la République contenant diverses nominations judiciaires.

Séance de l'Assemblée.

Après les révélations faites aujourd'hui au Palais législatif, et dont certaines parties relatives à la banqueroute proposée au gouvernement provisoire par M. Achille Fould, ont déjà été depuis une semaine dévoilées par la *Tribune des Peuples*, tout citoyen consciencieux a le droit d'adresser ces paroles aux électeurs, afin d'éclairer leur opinion sur les candidats que la majorité désigne à leur choix : Citoyens, il y a un parti qui tient aujourd'hui entre ses mains le sort de la France, ce parti, après avoir livré son pays à l'invasion étrangère et perdu deux monarchies, se cramponne, à l'heure qu'il est, aux flancs de la République et voudrait lui préparer le même sort.

Dirigé par le comité de la rue de Poitiers, à l'extérieur il pactise avec les exterminateurs des Peuples; à l'intérieur il sape la Constitution, il étouffe la liberté, il traque comme des bêtes fauves tous les hommes du mouvement, il proclame la société en danger et il veut la sauver au nom de la famille, de la propriété, de l'ordre. Ce parti, dont chaque Peuple égorgé augmente la fortune à la Bourse, non content des légions de gendarmes qu'il tient à ses ordres, convoque le ban et l'arrière-ban de la nation à la grande croisade contre les perturbateurs de la société, il ouvre de larges souscriptions, et, tout en anéantissant la propagande du parti progressif, il inonde le pays de ses journaux qu'il recommande sous le nom philanthropique de *contre-poison*.

Eh bien, citoyens, pour juger de ce parti, sachez qu'un de ses membres les plus influents, le financier de la réunion Poitiers, M. Achille Fould, est le même homme qui, le 28 février, s'est présenté dans le cabinet de M. Goudchaux, ministre des finances du gouvernement provisoire, pour lui proposer la suspension du paiement de deux termes de la rente, la spoliation des créanciers de l'État, en un mot la banqueroute.

Et il ne le démentira pas aujourd'hui que le citoyen Goudchaux, dont vous connaissez la loyauté, est venu le lui dire en face, en lui rappelant tous les détails de sa conversation; que le citoyen Marrast est monté à la tribune pour déclarer solennellement que M. Achille Fould, le 28 février, avait proposé au ministre des finances la banqueroute ; que le citoyen Crémieux a assuré avoir entendu à plusieurs reprises de M. Fould que le gouvernement provisoire avait tort de vouloir payer les deux semestres, opinion, au dire de l'honorable orateur, proclamée du reste hautement par toute l'aristocratie financière de Paris.

Si ces révélations ne vous suffisent pas, citoyens, nous allons vous en communiquer d'autres plus significatives, recueillies à la séance d'aujourd'hui, au sujet de M. Delamarre, autre banquier, propriétaire du journal *la Patrie* et grand administrateur du contre-poison républicain et socialiste, toujours dans l'intérêt de l'ordre, de la famille et surtout de la propriété.

Voici l'anecdote.

Après la Révolution de Février, quand les communistes du gouvernement provisoire ébranlèrent le crédit et détruisirent la confiance, ledit banquier, défenseur ardent de la société, alla chez le citoyen Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, et lui déclara que, si elle n'avait trente millions en numéraire, il serait impossible à la Banque de continuer son escompte, qu'il fallait à tout prix avoir ces millions, et que le meilleur moyen de se les procurer était de faire venir au ministère trente capitalistes désignés par le banquier, de leur soumettre la proposition de l'emprunt, et, en cas de refus, d'employer la force matérielle pour les contraindre à la signer.

L'auteur du projet devait se trouver dans la même pièce derrière un rideau et de là diriger toute l'opération. Ledru-Rollin repoussa avec indignation cet inique projet, et voilà pourquoi le banquier s'est fait aujourd'hui le champion de l'ordre, de la liberté, de la propriété et pourquoi, secondé par ses co-religionnaires de la réunion Poitiers, il sème dans le pays les calomnies les plus outrageantes contre l'homme qui a refusé d'inaugurer l'avènement de la République

---

sasié, les serviteurs obtinrent la permission de se régaler avec les restes, qui étaient très abondants. Nous étions douze à notre table, tous bien disposés à nous restaurer. Après le souper, on causa jusqu'à onze heures, car avant cette heure il ne fallait pas songer à se retirer, les éclats de rire, les évolutions, les cris des Géorgiens qui s'appelaient les uns les autres dans le camp nous auraient empêchés de nous livrer au sommeil.

Cependant, à onze heures, nous étendîmes nos tapis et nous nous couchâmes pour dormir. J'étais depuis longtemps si habituée à reposer sur la terre, que je dormis profondément pendant toute la nuit, et à dire vrai, mes six mois d'apprentissage chez les Bédouins, mes amis, avaient été un excellent préparatif pour les voyages en caravane : j'eus dans cette occasion la satisfaction de voir que j'avais un grand avantage sur les personnes qui n'avaient jamais habité que les villes. Nous nous levâmes au point du jour, et nous partîmes dans le même ordre que la veille, sans nous arrêter pour déjeuner, chacun prenant le repas à loisir sur le dos de son chameau. Dans cette prévision, on suspend aux épaules de l'animal un petit sac plein de biscuit, de fromage, d'œufs durs et autres provisions, et une outre remplie d'eau qu'on appelle *mataraki*, c'est ainsi que le voyageur déjeûne et dort très souvent, descendant rarement de son chameau, jusqu'à ce que la caravane arrive à l'endroit désigné pour la halte de nuit.

Nous voyageâmes dix jours, pendant lesquels nous suivîmes les bords fertiles de l'Euphrate aux ondes magnifiques, charmés par la vue des pâturages verdoyants, et rafraîchis par le doux zéphir du printemps, bâtissant notre ville pour la nuit, et la démolissant le matin, de telle sorte qu'il n'en restait d'autres vestiges que les charbons éteints de nos feux, les os et tout ce qui n'avait pu servir au repas de la veille.

Le onzième jour, nous nous dirigeâmes vers l'Ouest, et après avois traversé l'Euphrate, nous en quittâmes les bords enchantés pour nous jeter dans les déserts arides qui s'étendent au-delà du fleuve. Nous traversâmes l'Euphrate à Hit, et on comprendra facilement que le passage d'une si grande multitude d'hommes et de femmes, de tant d'animaux et de bagages, ne s'opère qu'avec un temps infini et de très grands dangers.

Pendant deux jours, les bacs furent sans cesse occupés à transporter les voyageurs pour empêcher les chameaux de trop s'exténuer pendant le passage, et de faire des mouvements qui auraient probablement renversé le bac ; on les avait attachés par la jambe droite de devant; de cette manière, et grâce aux continuelles exhortations de leurs cornacs, on passait ces pauvres animaux sans aucun danger. Les cornacs ont une chanson qui, dans de semblables circonstances, semble produire sur les chameaux un effet extraordinaire, les rendant tout à fait immobiles et dociles; cette chanson commence par ces mots : *Shekh shillanu. Donne la main au vieux.*

Le bac qui servait à notre traversée fut un instant en danger d'être renversé ! On y avait entassé mes amis et moi-même, nos serviteurs, un grand nombre de chameaux, des bagages très lourds; de telle sorte que le bord dépassait à peine l'eau de la hauteur de deux pouces. Au milieu du courant, il éprouva de fortes oscillations, et je m'attendais à voir l'eau pénétrer d'un côté ou de l'autre. Nous étions tous alarmés, et un chameau, qui parvint à rompre sa corde, augmenta par ses bonds le péril qui nous menaçait. Je dois avouer que j'éprouvais des craintes sérieuses, lorsque je vis notre bac aller à la dérive ! mais le courant, par un contre-coup, le remit sur la route. En mettant pied à terre, dans la petite ville d'Hite, je rendis grâce à Dieu de nous avoir préservés si miraculeusement de la mort.

Accablés par la fatigue et l'inquiétude, les voyageurs préparèrent le repas du soir, et ensuite chacun de nous se trouva fort heureux de pouvoir se reposer après une si pénible journée. Nous nous levâmes comme à l'ordinaire, de très-grand matin, et nous nous disposâmes à quitter l'Euphrate, avec de vifs regrets, parce que nous nous séparions d'un bon ami dont le visage toujours riant avait charmé nos yeux. Nous commençâmes donc à traverser un désert salé d'une grande étendue. La terre était couverte de sel blanchâtre, et nous avions devant nous une plaine immense dont la tristesse et la désolation dépassent toutes les horreurs que l'imagination peut concevoir. Comme nous avions la certitude que nous ne pourrions de longtemps nous procurer de l'eau et des provisions, nous employâmes les deux jours que la caravane mit à opérer son passage à Hit à nous pourvoir de toutes les choses nécessaires, à remplir nos outres d'eau limpide que nous puisions dans l'Euphrate.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite prochainement.*)

BEAUX-ARTS.

Loterie nationale. — Association rhénane. — Société des Amis des Arts. — Exposition de Peinture. — Exposition de l'Industrie. — Restauration de la Sainte-Chapelle de Notre-Dame et autres. — Antonin **Moine**, *sculpteur*.

Chaque crise révolutionnaire, quelque pénible qu'elle soit, donne à l'esprit humain une impulsion nouvelle, dont la société profite toujours. Les artistes français, convaincus de cette vérité, ont supporté avec un calme admirable la détresse extrême dans laquelle ils sont plongés depuis un an. L'Assemblée nationale, en votant le budget des Beaux-Arts présenté par M. le ministre de l'intérieur, a rendu un hommage flatteur au patriotisme intelligent des artistes.

Nous voyons avec plaisir que la société elle-même semble désireuse de mettre un terme à la pénurie des artistes, et une grande loterie s'organise à leur profit, sous la surveillance de l'autorité municipale de Paris. Cette loterie d'un million de capital est à 1 fr. le billet; elle donne droit à des lots d'une valeur graduée, depuis 10 fr. jusqu'à 20,000 fr. ; ceux qui prendront pour 5 fr. une série de cinq billets, auront droit aux chances d'un lot de 50,000 fr., qui consiste en un service d'argenterie sorti des ateliers d'Odiot.

On peut se procurer des billets au bazar Bonne-Nouvelle.

L'Association Rhénane va ouvrir sa treizième exposition annuelle publique, qui aura lieu du 15 avril au 10 mai à Stuttgard, du 11 mai au 5 juin à Carlsruhe, du 6 juin au 1[er] juillet à Fribourg, du 2 juillet au 27 à Strasbourg ; du 28 juillet au 25 août à Mayence, du 26 août au 23 septembre à Darmstadt, du 24 septembre au 19 octobre à Manheim. En 1848, les acquisitions faites à l'exposition rhénane, tant par les socités que par les particuliers, ont atteint le chiffre de 43,178 fr. Les ouvrages des artistes français seront envoyés et retournés par l'intermédiaire de la société des Amis des Arts de Strasbourg. — S'adresser, dans la même ville, au conservateur de cette société, qui se charge de 75 kilos sur les envois.

La société des Amis des arts de Paris expose en ce moment, dans une des salles basses du Louvre, ainsi qu'elle le fait annuellement, les œuvres d'art qu'elle a achetées depuis l'an dernier. Nous recommandons cette exposition à qui voudrait aider cette société dans les nouvelles acquisitions qu'elle doit faire cette année. Une souscription de cent francs donne droit au titre de sociétaire de la loterie, qui est faite des œuvres de cette exposition dans laquelle les noms de MM. Joyant, français, Armand Leleux, Barry, Longuet, Rémond, A. Delacroix, Bornschlegel, Hillemacher, Hildebrand, Holfeld frère, Billotte, figurent avec honneur.

Fondée depuis 1817, cette société a fait en outre, à ses frais, exécuter des gravures qui jouissent d'une réputation européenne, d'après les plus grands artistes anciens et modernes; nommer Jules Romain, Léonard de Vinci, Prudhon, Gérard, Couder, etc., c'est dire aux amateurs qu'en faisant une bonne œuvre ils meubleront dignement leurs salons. Ces gravures se vendent cour du Louvre, au siége de la société, qui seule en a la propriété.

Enfin les artistes peintres, sculpteurs et graveurs vont pouvoir communiquer leurs œuvres au public; exempts d'inquiétude à l'égard de l'exposition, ils vont continuer leurs travaux avec un redoublement de zèle et de courage ; l'Assemblée nationale vient de voter d'urgence les fonds réclamés par M. le ministre pour disposer le palais des Tuileries, où, dès le 15 juin prochain, s'ouvrira l'exposition d'autant plus importante cette année pour les artistes

par des actes dignes de Radetzki, le héros de la *Patrie* et l'allié naturel de la réaction en France.

Nous avons raconté la séance d'aujourd'hui, nous n'ajouterons plus un mot, nous trouvons que la journée a été bonne et féconde en enseignements. Nous engageons les électeurs à lire le compte-rendu, à réfléchir profondément sur tout ce qui a été dit dans l'enceinte législative, et à en faire leur profit, car, en vérité, la séance du 21 avril 1849 nous a beaucoup appris.

Une razzia nouvelle vient d'être, dit-on, opérée sur le corps des sous-officiers de la garnison de Paris. Cent quatre-vingt-quatre ont été incarcérés. Que si l'on recherche la cause de cette exécution pratiquée sur une si grande échelle, on ne parvient guère à en trouver que les deux suivantes :

Dans l'armée on croit assez généralement que, à l'approche des élections, il n'est pas sans importance de s'éclairer avec soin sur le choix des candidats à nommer. On ne doute assurément pas que les journaux dont le gouvernement a le privilége d'inonder les casernes ne soient empreints du plus pur patriotisme, inspirés par le sentiment le plus impartial et plus éclairé des intérêts du pays, le dévouement le plus inébranlable à la République. Pourtant, dans l'armée, disons-nous, on ne se croirait pas suffisamment édifié sur la règle de conduite à tenir dans cette grande circonstance, si on ne se mettait à même d'apprécier également, en les lisant, les recommandations des organes du parti *indubitable* de la République. Vraiment il faudrait être bien déraisonnable pour n'être pas un peu de l'avis de l'armée à cet égard. Si donc, comme on l'affirme en premier lieu, les sous-officiers n'ont commis que le crime de chercher quelques inspirations dans la *Réforme*, la *République*, etc., cela méritait-il qu'on usât envers eux de la mesure qu'on leur a infligée ?

Mais ces Messieurs avaient un tort, bien autrement grave. Croira-t-on qu'ils aient pris au sérieux l'invitation de ces mêmes journaux de choisir deux candidats, soit parmi eux, soit parmi les soldats, et qu'ils avaient organisé, pour cette nomination, une réunion qui devait avoir lieu hier soir dans la salle de la rue Martel ? Pour mettre bon ordre à cette *outrecuidante* prétention des sous-officiers, MM. Barrot et Faucher ont fait arrêter les militaires organisateurs du comité, et ont rendu ainsi la réunion impossible. On ne peut s'empêcher, à part toute prévention personnelle, de trouver l'expédient bien imaginé ; mais, malheureusement, le club de la rue de Poitiers est sous le coup d'une fatalité qui tourne à l'opiniâtreté. Tout ce qu'il complotte et exécute produit l'effet le plus diamétralement opposé à son attente. Ainsi, après cette ingénieuse invention, on penserait que MM. les sous-officiers vont se le tenir pour bien dit, et qu'à l'avenir ils ne songeront plus à former des comités électoraux. Au contraire. On annonce, pour ce soir, une réunion de six cents sous-officiers dans cette même salle de la rue Martel.

Quelque raison que nous ayons de croire à l'exactitude de la nouvelle que nous venons d'avancer, nous ne la donnons cependant qu'avec réserves.

Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'une brigade composée des 9e léger, 41e de ligne et 52e de ligne, vient de recevoir l'ordre de rallier l'armée des Alpes. Elle occupera les points sur lesquels avait été échelonnée la brigade de Bourges, qui, en récompense du *zèle qu'elle a déployé*, du *parfait esprit dont elle s'est montrée animée* pendant les graves circonstances de Bourges, vient prendre position à Paris. Ce que nous affirmons surtout, c'est que le 52e a reçu en particulier l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures.

Le régiment auquel la garde nationale du 1er arrondissement de Paris a donné, en Février 1848, le nom de 1er régiment de la République, qui, conciliant noblement son devoir envers le drapeau avec la fraternité envers le Peuple, ne désarma que sur un ordre du général Bedeau, donnait, à ce qu'il paraît, au gouvernement d'assez vives inquiétudes. Depuis la Révolution, il n'a pas quitté le voisinage de la capitale ou la capitale elle-même. Serait-ce à ce contact avec la population parisienne qu'il doit d'être signalé comme le plus unanimement républicain de l'armée ? L'histoire, à laquelle ce corps appartient depuis longtemps, nous a appris que la Révolution l'a trouvé républicain, et que, sous la pression toute spéciale dont il a été l'objet, il n'a fait que développer des convictions invétérées, inébranlables.

Certes, toutes les personnes qui ont pu se rendre compte par elles-mêmes de ce qu'est le 52e, reconnaîtront qu'à son endroit, il doit être permis au ministère rétrograde qui pèse sur les destinées du pays d'être dans une grave anxiété.

Nous sommes, quant à nous, presque tentés de conseiller à MM. Faucher et Barrot l'usage, mais sans exception, du procédé appliqué à MM. les sous-officiers.

Nous ne terminerons pas sans demander à MM. du comité de la rue de Poitiers s'ils croient que le bon sens général entendra comme eux la liberté du suffrage universel. Si c'est en séquestrant les militaires que ceux-ci pourront, en conscience et connaissance de cause, user du droit d'élection que la Constitution leur assure. Nous leur demanderons si le gouvernement agirait autrement qu'il ne fait, s'il voulait confisquer au profit de la réaction les 500,000 voix de l'armée.

Nous recevons la lettre suivante de M. H. de Larochejaquelein :

A monsieur le Rédacteur en chef de la Tribune des Peuples.

Monsieur,

Vous racontez à votre manière ce qui s'est passé à la réunion électorale du manége Duphot.

Si votre article de ce matin avait été dans le *Charivari*, je me serais contenté d'en rire. Votre journal s'annonce comme trop sérieux pour que je puisse me contenter de trouver très drôle la scène que vous donnez à vos lecteurs, en me faisant jouer un rôle fort comique, j'en conviens.

Dieu merci ! il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous dites ; mais il est vrai que quelques fous ont crié après la séance, ont vociféré, c'est le mot, et que, pendant quelques instans, il y a eu à la porte une cohue dans laquelle cinq ou six individus ont été frappés.

Il y avait plus de quatre mille personnes présentes et tout au plus cinquante tapageurs. Je n'ai eu à me plaindre personnellement d'aucun. Je suis sorti avec autant de calme que j'étais entré, tout en regrettant cette provocation ridicule qui n'était justifiée en rien, car mes paroles avaient été fort applaudies.

Veuillez, Monsieur, insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, vous le devez à titre de journal sérieux, vous le devez, je pense aussi, pour que je n'aie pas le droit de vous accuser d'une intention malveillante, à laquelle je ne voudrais pas croire de votre part.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

H. DE LAROCHEJAQUELEIN.

21 avril 1849.

Nous n'avons admis dans l'article dont se plaint M. H. de Larochejaquelein le *ton* plaisant que parce qu'on nous avait assuré que le représentant du Morbihan l'avait employé lui-même en racontant sa mésaventure à ses collègues. Mais, du moment que M. de Larochejaquelein déclare que cela est inexact, nous ne voyons aucun inconvénient à insérer sa réclamation, qui dès lors est fondée.

Nous ferons seulement remarquer à notre honorable correspondant qu'il y a *au moins* un mot de vrai dans notre récit ; c'est qu'il y a eu scandale, M. de Larochejacquelein le reconnaît lui-même.

Au reste, il paraît que l'affaire est plus grave qu'elle ne le semblait d'abord, s'il est vrai, comme on nous l'assure ce soir, que la justice informe au sujet des cris contre-révolutionnaires.

Revue de la presse française.

Le *National* aborde la question de mise en exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres. Le *National*, après avoir examiné la situation des deux lignes (rive droite et rive gauche) de Paris à Versailles, opine pour que l'Etat s'arrange avec la rive gauche, qui lui doit 7 millions, pour relier le chemin de Chartres à la capitale.

La *Vraie République* intitule son article de ce jour *les aristocrates et le suffrage universel*. Elle déclare que le suffrage universel ne sera librement exercé que lorsque le Peuple des campagnes aura acquis assez d'instruction pour connaître par lui-même, chose qui n'existe pas aujourd'hui. Elle rend responsables des maux qui peuvent arriver les hommes qui abusent de leur position pour influencer les pauvres qui se trouvent sous leur dépendance, et qu'ils leurrent par des promesses qu'ils savent bien ne pouvoir tenir.

La *Révolution Démocratique et Sociale*, comme tous les journaux qui ont leur libre arbitre, proteste avec force contre la décision de l'Assemblée qui maintient le cautionnement. Cette séance, dit-elle, est remarquable par la diffusion et l'absence de principe nets de la plupart des hommes qui ont parlé. Il est des hommes qui sont républicains et qui n'ont pas le courage de le proclamer hautement.

La *Démocratie pacifique* félicite l'Assemblée nationale d'avoir adopté la proposition de colportage libre :

Une décision en sens contraire, surtout après la discussion de ce jour, aurait investi les autorités réactionnaires d'un pouvoir tellement considérable sur la circulation des écrits, que les élections en auraient été complètement faussées.

Le *Constitutionnel*, après avoir longtemps cherché comment il prouverait à ses lecteurs que le projet de la commission sur le cautionnement était une *combinaison bizarre et illogique*, s'est définitivement arrêté à un procédé mécanique très ingénieux : ce procédé consiste à répéter trois fois le mot *et puis* dans la même phrase, pour lui donner une tournure embarrassée : exemple :

Elle (il s'agit de la commission) posait en principe dans son rapport l'inconstitutionnalité du cautionnement, *et puis* elle le maintenait provisoirement, *et puis*, tout en le maintenant, elle le diminuait de moitié ; *et puis* en le diminuant, elle en exemptait temporairement les journaux qui se créeraient pendant la période électorale.

Le *Journal des Débats* a aujourd'hui la conscience de convenir que l'autorité a tort de fermer les casernes aux journaux socialistes, tandis qu'elle fait répandre gratuitement les écrits, les brochures et les journaux *modérés*.

Il faut, dit-il, que les casernes soient ouvertes à toutes les distributions gratuites de journaux ou qu'elles ne le soient à aucune.

C'est se déclarer nettement contre les manœuvres du ministère ; nous en savons gré au *Journal des Débats*.

L'*Impartial de la Meurthe* continue à se proclamer bien haut journal de l'*ordre* et du *travail*, et à faire sonner ses idées de conciliation. C'est sans doute dans ce but que l'*Impartial* déclame avec fureur et prêche la sainte croisade contre les prétendues sectes désorganisatrices de la société.

Le *Courrier de la Gironde* demande à grands cris la décentralisation administrative, voici les assertions au moyen desquelles il prétend faire triompher son opinion :

L'université est une des plus grandes plaies de la France ; le corps des ponts-et-chaussées est un des obstacles les plus graves au progrès matériel de notre pays.

Cette manière de juger l'université et le corps des ponts-et-chaussées n'appartient heureusement qu'au *Courrier de la Gironde*.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 15 *avril*. — Ce matin on a fait courir ici la triste nouvelle que, dans le pays, au-delà de la Sesia, occupé par les Autrichiens, en vertu de l'amnistie, on a publié la conscription militaire : Ainsi notre jeunesse serait incorporée dans les régiments croates. (*Democrazia italiana*.)

— Les journaux italiens donnent des détails biographiques fort peu aventageux au nouveau ministre De Launay ; il aurait acquis le grade de capitaine en 1814, en livrant à l'ennemi des dépêches dont il était porteur. En 1833, il siégeait dans le fameux tribunal militaire qui a rempli d'horreur l'Europe entière. Tirant orgueil de son origine tudesque, il ne cachait pas ses sympathies pour Radetzki ; et abusant de son pouvoir en Sardaigne, il a comprimé l'élan patriotique de la jeunesse de Cagliari qui brûlait du désir de courir sur-le-champ de bataille en Lombardie.

— Faire la paix à tout prix (*aqualunque costo*), tel est, suivant la *Concordia*, le but du gouvernement ; et pour l'atteindre il n'y a pas de difficulté qui puisse l'arrêter, il n'y a pas d'énormité qui l'épouvante. Il a dissous la vieille Chambre, il ne convoque pas une nouvelle, parce que le jugement de la première l'a hautement condamné, et que le jugement de la nouvelle ne pourrait être que contraire à sa doctrine.

GÊNES, 14 *avril*. — La ville est en état de siége, elle a repris son mouvement. La haine du peuple contre les soldats piémontais augmente chaque jour. On ne manque jamais de les attaquer quand ils sont rencontrés dehors après l'heure de la retraite. Plusieurs ont déjà été tués, et, malheureusement, on ne s'en tiendra pas là. Chaque jour il parvient des détails affreux sur les horreurs que les troupes ont commises pendant le blocus ; cela révolte ! Partout, sur leur passage, elles ont massacré, violé, saccagé. Plusieurs Français ont eu leur maison de campagne pillée, leurs arbres abîmés, leurs jardins ravagés.

NICE, 9 *avril*. — La ville est encombrée de fuyards qui ont abandonné Gênes, Florence et Rome. Les hôtels et les maisons suffisent à peine à contenir tant d'émigrants. Les fuyards de Toscane redoutent l'occupation autrichienne qui est imminente. Les Autrichiens sont déjà à la frontière.

Le ministre de la guerre de Turin, Della Rocca, vient d'adresser un manifeste à l'armée par lequel il l'informe que S. M., voulant user de clémence à l'égard des sous-officiers et soldats qui ont déserté leur drapeau, ordonne que les sous-officiers coupables de ce crime seront punis par la perte de leur grade, les soldats d'ordonnance par leur passage dans les chasseurs francs, et enfin les soldats provinciaux, en les reléguant dans la catégorie d'ordonnances.

Nous reproduisons avec empressement l'hommage rendu par la presse italienne à la conduite du brave général Avezzana. « Le général Avezzana est suivi dans son exil par la sympathie, la reconnaissance et l'espérance de toute l'Italie : sa conduite a été celle d'un héros. Après avoir combattu au premier rang comme un simple soldat, il est resté seul et grand à son poste. Invité par la municipalité à signer la capitulation, il répondit que tant qu'il lui resterait un seul soldat il ne cesserait pas de combattre, et qu'il était général pour marcher en avant et non pour battre en retraite ! » (*Il 9 Febraio.*)

Toscane. — FLORENCE. — Des nouvelles particulières donnent l'assurance que Guerazzi s'est échappé de Florence et qu'il a pu gagner Livourne.

Le correspondant du journal belge l'*Emancipation*, animé, du reste, d'un esprit assez hostile contre les républicains d'Italie, tout en rendant justice à la conduite de Guerazzi dans l'exercice de ses *redoutables* fonctions, suppose qu'il ne demandait pas mieux que de s'en démettre et qu'il n'a opposé aucune résistance à la pensée de restauration.

LIVOURNE. — Les nouvelles de Florence ont causé la plus vive agitation dans Livourne. On y craint des événements tout au moins aussi graves que ceux qui viennent d'avoir lieu à Gênes. A en juger par la fermentation des esprits, nous ne devons pas être éloignés de la guerre civile.

État napolitain. — NAPLES. — Une correspondance de cette ville adressée au journal *Il Positivo* annonce la réunion de près de mille Calabrais à Attilia, province de Catanzaro, pour s'y opposer à l'exécution d'un millier de prisonniers qu'avait fournis le seul district de Nicastero.

— Les journaux italiens du 17 confirment la reprise de Catane par les Siciliens.

ILLYRIE.

TRIESTE, 10 avril. — L'*Observateur de Trieste* contient les renseignements suivants sur la flotte sarde :

« Nous recevons de Pirano les détails suivants,

» La flotte sarde a jeté l'ancre hier à la distance de trois milles de la batterie de Salute. Elle se compose de 4 frégates, 1 corvette, 1 brick et 7 bateaux à vapeur. Dans le port Rose se trouve l'escadre autrichienne, qui se compose de 2 frégates, 1 corvette, 3 bricks, 1 goëlette et 2 bateaux à vapeur.

» Les deux flottes ont parlementé ; il en est résulté que la flotte sarde n'avait absolument aucune intention hostile, mais qu'elle s'est retirée à la cote seulement à cause du mauvais temps. Tous les bâtiments sardes avaient arboré le pavillon blanc. La population de Pirano a été calme. Ce matin, le vice-amiral Albini a envoyé de Pirano, comme parlementaire, le colonel sarde Incisa au gouverneur civil et militaire, lieutenant-maréchal comte Gijulai.

» Albini fait répéter de nouveau l'assurance solennelle que la flotte sarde exécutera fidèlement toutes les conditions de l'armistice ayant trait à elle-même, et c'est le mauvais temps qui jusqu'ici a empêché le commencement d'exécution de ces conditions.

» La flotte sarde, aussitôt que le temps le permettra, se rendra à Venise pour engager, conformément à l'article 5 de l'armistice, les Piémontais qui se trouvent à Venise à rentrer dans leur patrie. Il les recevra à son bord ; il doit aussi réclamer les deux bâtiments de guerre sardes qui stationnent à Malamocio. »

HONGRIE.

On a imprimé à Francfort un bulletin de Dembinski adressé à Kossuth et traduit du hongrois. Nous n'en garantissons pas l'authenticité ; il a rapport à des événemens dont les détails ne sont connus qu'imparfaitement. Dembinski y parle comme commandant le centre et général en chef de l'armée hongroise. Le général Vetter en commandait l'aile droite, Gœrgey l'aile gauche. D'après ce bulletin l'armée autrichienne a été complètement battue d'abord près d'Erlau, et dans sa retraite son arrière-garde a été encore culbutée près de Gyœngœs. Les Hongrois ont pris dans cette journée 16 canons et 1,200 prisonniers. Les Autrichiens repoussés le 5 avril de Hatvan à Gœdello, y furent battus le 6 en laissant aux Hongrois 26 canons, 7 drapeaux, 38 wagons de munition et 3,200 prisonniers.

Poursuivis jusque sous les murs de Pesth, les Autrichiens auraient perdu dans cette journée 6,000 tués ou blessés. La perte des Hongrois s'élevait à 2,000 hommes.

— Le corps du général autrichien Ciorich, battu à Waitzen, s'est retiré à Gran où il attend des renforts pour opérer de nouveau dans les environs de Komorn si les insurgés le lui permettent, ce qui n'est pas probable, car le général Vetter a déjà passé le Danube près de Baja pour marcher sur Stuhlweissenbourg, ce qui forcera les Autrichiens de se retirer pour ne pas être coupés. Il est maintenant évident que le général Dembinski exécutait un plan stratégique en feignant une attaque contre Pesth, tandis qu'il se jetait rapidement sur Waitzen et que d'autres troupes passaient plus au sud le Danube. (*Gazette de Breslau.*)

— Les Hongrois ont tenté une diversion du côté de la Gallicie. Une colonne de 800 hommes d'infanterie et 200 cavaliers avec cinq canons, commandée par un officier polonais, est entrée le 4 avril à Lewocza, a marché le 5 à Neudorf et le 6 à Rosenau. On a reçu le 14 avril, à Vienne, la nouvelle que ces insurgés s'approchaient de Preszow. Un bataillon de réserve est envoyé dans ses environs.

— D'après la *Gazette de Breslau*, Preszow s'est rendu aux insurgés.

— On mande de Semlin à la date du 5 avril qu'une députation de cette ville est allée demander des secours contre les Hongrois. (*Gazette d'Agram.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte ce qui suit sur les derniers événements en Hongrie :

Vienne, 14 avril.

Par suite du combat près de Saint-André, où les in

---

qu'elle aura lieu en même temps, à peu près, que l'exposition de l'industrie.

Les travaux de construction de cette dernière se poursuivent avec une grande activité aux Champs-Elysées. Dans l'aile gauche du bâtiment seront ménagées des galeries supérieures, afin que le public puisse circuler librement autour de cette partie consacrée au concours de la race bovine et chevaline.

Au moment où cette exposition va s'ouvrir, nous recommandons la lecture du manuel de l'exposant, par M. Julien Lemer. Tracé d'après des documents officiels, ce tableau des diverses expositions, depuis 1797 jusqu'au 1844, rend sensibles les progrès accomplis par l'industrie nationale pendant 50 ans.

Ce livre révèle au public le nom de M. d'Avèze, qui, en 1797, conçut le premier l'idée d'une exposition nationale, que les événements du 18 fructidor firent ajourner en 1798. Elle eut lieu dans la maison d'Orsay, rue de Varennes. Les noms déjà célèbres de Jacob et de Boule dans l'ébénisterie, de l'Epine et de Leroy dans l'horlogerie, s'y firent remarquer. Deux salons y furent ouverts pour des travaux d'art, Vincent, David pour l'histoire, Hüe et Valenciennes pour le paysage, Vandaël pour les fleurs, et plusieurs graveurs de mérite y firent admirer leurs œuvres. Peu de mois après, au Champ-de-Mars, pendant la fête commémorative de la fondation de la République française, eut lieu la première exposition officielle de l'industrie nationale, organisée par les soins de François de Neufchâteau, ministre alors de l'intérieur ; elle reçut 110 exposants, et distribua 25 récompenses. Comme preuve éclatante de progrès, mettons en regard le résultat de l'exposition des Champs-Elysées en 1844 ; elle a reçu 3,960 exposants, sur lesquels 3,253 ont mérité des récompenses nationales. Nous attendons celle de 1849 pour y étudier les œuvres de l'art industriel.

Les travaux de restauration et de construction publique ont repris de l'activité sur plusieurs points de Paris. L'élégante Sainte-Chapelle, cette tour de la célèbre chapelle de Saint-James près Beauvais, offre une belle carrière aux loyales études que M. Duban a spécialement faites sur notre architecture du XIIIe siècle. Les deux tourelles terminées en pyramides et surmontées de couronnes d'épines sont d'une exécution fine et délicate. Dans l'intérieur de la chapelle haute qui seule encore est en voie d'active restauration, on ne saurait trop louer l'intelligence patiente qu'il a fallu pour rechercher jusqu'aux moindres traces des peintures murales et des placages en émaux ; plusieurs des belles statues du temps sont restaurées, repeintes, mises en place et produisent le plus heureux effet.

Ce zèle louable pour notre architecture nationale du XIIIe siècle est également remarquable chez MM. Violet-Leduc et Lassus qui, dans de savantes publications, ainsi que sur nos places publiques, combattent ceux qui soutiennent que cette architecture est un art *sans règle et sans but*. Nous nous proposons de suivre avec sollicitude l'œuvre de restauration que ces deux artistes ont entreprise à Notre-Dame-de-Paris. Toutefois qu'on nous permette d'exprimer ici notre admiration pour la hardiesse heureuse avec laquelle ils ont refait entièrement cinq immenses arcs-boutants de l'abside qui menaçaient ruine ; arcs-boutants, clochetons, ornements de toutes sortes, gargouilles, tout, complètement neuf, est d'une fidélité et d'une pureté dignes de sincères éloges.

12 modèles de statues des apôtres ont été faits par plusieurs jeunes artistes ; nous nous empresserons de rendre justice à ce qu'elles révèlent de talent et de conscience quand elles seront posées contre les parois du grand portail central auquel elles sont destinées, alors aussi nous analyserons deux bas-reliefs qui s'exécutent pour le tympan du même portail ; ils représentent le jugement et la résurrection. Cette réserve les artistes la comprendront, ils savent avec nous que la sculpture monumentale ne peut être dignement jugée qu'à la place même qu'elle doit embellir.

La nouvelle église de la place Belle-Chasse, dans le style du XIIIe siècle, aussi, avance chaque jour davantage, on a élevé déjà quelques fenêtres ogivales, et les trois grandes portes de la façade sont de beaucoup dépassées.

Pendant que les études sur l'art ogival produisent leurs fruits, l'art dans le goût Renaissance poursuit sa tâche avec non moins d'ardeur, et plusieurs restaurations importantes, beaucoup de maisons et monuments en voie de construction s'élèvent ou s'achèvent. Dans cette direction de l'art les artistes se livrent plus librement à des élans d'imagination qui sont pour quelques-uns des écarts funestes, mais qui, pour d'autres, sont devenus des sources fécondes d'étude et même d'invention.

Parmi ces dernières œuvres nous nous empressons de signaler, comme devant les étudier plus tard, l'Ecole des Beaux-Arts, le palais d'Orsay, le nouveau palais des affaires étrangères, et l'Hôtel-de-Villle pour lequel plusieurs statues viennent d'être commandées par des artistes distingués.

En passant ainsi en revue les œuvres anciennes et modernes des divers styles de l'art, nous cherchons comment et pourquoi les transformations architectoniques, après s'être succédé du grec et romain, au roman, au byzantin, à l'ogival, sont descendues de la renaissance au style Louis XV et empire pour subir un temps d'arrêt en présence de notre société sans caractère, sans certitude, qui se cherche en politique, en philosophie, en réformes sociales aussi bien qu'en art ; et qui, lasse d'un passé qui ne peut renaître est encore méfiante d'un avenir dont elle ne sait pas déchiffrer l'énigme.

Antonin Moine, sculpteur de talent, est mort en proie au désespoir, au découragement qui lui faisait nous dire il y a un mois : *Le vrai siècle de l'art n'est pas encore venu.* Le plus grand éloge qu'on en puisse faire c'est de dire qu'il a servi de texte aux réformes administratives réclamées à l'Assemblée nationale par M. Victor Hugo, et promises par M. le ministre de l'intérieur.

Si j'avais su! a dit M. le ministre en parlant des chagrins d'Atouy Moine ; quad le mal est fait, voilà toujours le grand mot.

Si j'avais su! Qui donc peut mieux savoir que le gouvernement ? Qui donc mieux que lui peut et doit connaître, pour les employer utilement, les hommes de mérite ?

Que M. le ministre nous permette de lui dire : Jamais la France n'a été plus abondamment pourvue en talents de tous genres, qui tous sont désireux de travailler pour embellir, éclairer et immortaliser leur pays.

Que M. le ministre de l'intérieur aime réellement *l'art pour le pays et non l'art pour un parti politique*, bientôt, par une équitable répartition des travaux, il relèvera le courage de beaucoup de jeunes hommes dont le talent s'abâtardit et dont la verve s'éteint depuis longtemps dans l'inaction et la misère. Que dans cette répartition on considère comme impérieuse la nécessité d'utiliser chaque artiste en raison du cachet spécial qui lui est propre ; car, l'appropriation du talent au sujet et du sujet au monument nous semble une condition première d'harmonie contre laquelle on a trop souvent péché jusqu'à ce jour, pour que M. le ministre ne veuille pas attacher son nom à cette importante réforme.

Ces réflexions nous sont suggérées par la nature du talent d'Antonin Moine. Il était trop intelligent pour ne pas admirer les belles et sévères lignes de l'art antique : il sentait trop vivement pour ne pas se passionner à la vue des grandes et chastes œuvres de nos cathédrales des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ; mais, cependant à son insu même, antiquité grecque aussi bien que mysticité svelte du moyen-âge pur, devenaient rebelles sous ses doigts et se transformaient en figures mouvementées et en plis chiffonnés des XVe et XVIe siècle ; ses lutins en voyage, son Mazeppa, la scène du sabbat, sa dame au faucon et son sonneur semblent être des preuves de ce que j'avance ; là sa capricieuse organisation vivait à l'aise et tout le monde a pu juger qu'original alors, il devenait froid dans les œuvres dites sévères : la place ne fut pas faite à son genre de talent, aussi, improvisateur et coloriste en sculpture, il demanda au pastel quelques soulagements à cette inquiétude à laquelle il fut en proie pendant le cours d'une vie laborieuse, sans profit pour lui et sans honneur pour l'administration qui réellement ne sut pas connaître Antonin Moine.

JUSTUS.

Aujourd'hui Dimanche. — Grande solemnité à l'Ambigu ; *Louis XVI et Marie-Antoinette*, par Saint-Ernest et madame Guyon ; et la reprise du *Morne au Diable*, avec Montdidier jouant Croustignac. — La salle sera comble.

surgés ont eu le dessus, le corps du général Ciorich, fort de 8,000 hommes, fut coupé de l'aile gauche de l'armée impériale. Dembinski tâchant de tromper le centre autrichien par ses avant-postes, et occupant l'aile gauche impériale, par l'attaque sur Saint-André, tourna avec une partie de ses troupes l'armée impériale, gagna la route de Waitzen, y courut avec ses hussards, exécuta sa jonction avec Gœrgey et se jeta sur le corps de Ciorich qui se retira dans la ville.

Le combat devint meurtrier dans les rues, où les habitants, sympathisant avec les insurgés, tiraient des fenêtres. Le général Ciorich fut forcé de se retirer et d'abandonner Waitzen aux insurgés. La perte en hommes, des deux côtés, est considérable. Le général Goetz fut blessé mortellement ; on dit qu'il vit encore. Douze officiers impériaux, également blessés, sont tombés dans les mains des insurgés. Ce combat est une preuve de plus que les insurgés ont adopté le plan d'attaquer toujours des corps plus faibles en nombre pour détruire ainsi toute l'armée. Nous ne recevons aucune nouvelle sur les opérations du reste de l'aile gauche, commandée par Windischgraetz.

Jellachich se trouve à Bude; son corps défend la ville contre le général Vetter, qui l'occupe par des petites escarmouches en attendant le résultat des opérations, non de Bem, comme l'on disait, mais de Perczel, qui opère sur la rive droite du Danube avec une levée en masse. Le général Schlick s'est mis en marche avec le corps du centre contre Dembinski, pour l'empêcher de dégager Komorn. Tout cela montre que les insurgés, sans avoir livré une bataille décisive, ont atteint leur but, et se trouvent sur la route de Komorn rien que par la rapidité de leurs manœuvres. Comme le prince Windischgraetz, d'autres généraux et le comte Nobili, chef de son état-major, Rousseau et Werbna quittent l'armée et sont remplacés par d'autres. Le baron Josika se rend en Hongrie avec le général Welden en qualité de directeur des affaires civiles. Le général Wohlgemuth prendra le commandement de six brigades.

AUTRICHE.

VIENNE, 15 *avril*.—On dit que la ville de Pesth est bombardée par la forteresse de Bude. Nous savions déjà qu'il y avait eu des conflits entre les habitants et les Croates et que le prince de Windisgraetz, *dans sa haute prévoyance* avait ordonné de retirer de la ville les pompes, pour rendre complète la destruction de la ville en cas d'un bombardement qu'il préparait.

— Les journaux de Berlin assurent que l'Autriche a demandé et obtenu les secours de la Russie, et ils disent qu'en attendant, 30,000 Russes marchent sur la Hongrie en passant par Cracovie.

— On attend toujours à Vienne avec impatience un bulletin officiel sur la prise de Waitzen, sur la position de Pesth, et sur les pertes qui intéressent tant de familles. L'autorité n'ose pas avouer des défaites que tout le monde connaît. On disait que les Hongrois avaient occupé le débarcadère du chemin de fer de Pesth, mais qu'ils ne voulaient pas occuper la ville pour ne pas l'exposer aux boulets de Bude.

— Le *Lloyd* rapporte que les troupes autrichiennes, repoussées en Valachie, se rendent dans le Banat, et que les Hongrois avaient poursuivi le 28 mars les Russes à une lieue au-delà des frontières de la Valachie.

— Le nouveau gouverneur militaire de Vienne s'appelle Bœhm. Il remplace le général Welden qui succède au prince de Windischgraetz dont la démission a produit à Vienne une grande sensation.

— Une ordonnance du 6 avril détermine l'avancement des officiers supérieurs qui se trouvent dans les divers états-majors des membres de la famille impériale. Il paraît que l'avancement rapide de ces messieurs dans les antichambres a scandalisé les généraux qui font la guerre et mécontenté l'armée entière.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 18 *avril*. —Les partis de l'Assemblée déconcertés par les notes diplomatiques et par l'attitude de la Prusse et de l'Autriche vis-à-vis de l'Assemblée nationale commencent à se recomposer, à s'organiser et à s'entendre. Trente députés qui se soumettent à la constitution, moins l'empereur héréditaire, forment, avec quelques débris des deux anciennes fractions de la gauche, un *nouveau parti républicain*. Le parti de *la Constitution* est très nombreux ; il compte dans son sein plusieurs républicains qui acceptent l'empereur parce qu'il est choisi par une assemblée réactionnaire. Les députés autrichiens ont reçu l'ordre de quitter Francfort et les députés bavarois et hanovriens le recevront probablement bientôt. Les gouvernements de Wurtemberg et de Saxe ne se sont pas encore déclarés sur l'élection du roi de Prusse, mais les secondes chambres de ces deux Etats ont envoyé leur assentiment. L'Autriche, la Bavière, le Hanovre sont décidément des adversaires déclarés de la Constitution votée et de l'élection du roi de Prusse. (*Gazette allemande.*)

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 19 *avril au soir*. — Les consolidés ont ouvert à 92 pour compte, mais n'ont pas tardé à tomber à 91 1/8, pour se relever ensuite jusqu'à 92 1/8. A trois heures moins un quart de l'après-midi, ils étaient entre 91 3/4 et 92.

Peu de mouvement dans les fonds étrangers. Les bons mexicains à 27 5/8 et 28; espagnols, 5 0/0, à 17 5/8; espagnols 3 0/0 à 32 5/8 et 32 1/2; 5 0/0 russes à 105 1/2; belges, 4 1/2 0/0, à 84.

Les chemins de fer anglais continuent à décliner. Les chemins de fer étrangers sont cotés presque comme à la dernière bourse, le Paris et Rouen étant à 22 5/8.

Une entrevue a eu lieu mercredi à Downing-Street entre lord John Russel et les membres irlandais de la chambre des communes, convoqués par le ministre pour connaître leur opinion sur les nouveaux impôts dont le gouvernement se propose de charger l'Irlande. Lord John Russel a exposé, dans un long discours, l'alternative où se trouve placé le gouvernement, ou d'une augmentation de la taxe des pauvres, telle qu'il l'avait proposée, ou de l'application à l'Irlande de l'impôt sur les revenus et les propriétés, tel qu'il se trouve établi en Angleterre.

Il a ajouté que cet impôt même ne lui paraissait pas suffisant, et que dans le cas où les membres irlandais se décideraient contre l'augmentation de la taxe des pauvres, il croirait nécessaire, pour arriver à la somme que cette augmentation aurait produite, de proposer encore d'autres impôts comme complément de celui sur le revenu.

Le noble lord donne aux membres irlandais vingt-quatre heures pour préparer la réponse. Le 13, ils la lui ont adressée dans les termes suivants :

(Nous copions le *Globe*, journal semi-officiel du soir.)

Dans une assemblée de membres irlandais convoqués dans le but spécial de répondre à la proposition de lord J. Russel, il a été résolu :

Que, en corps, nous ne sommes point préparés à accepter une taxe quelconque à imposer à l'Irlande ;

Nous ne sommes point opposés à la discussion des mérites d'une proposition dans ce sens faite à la chambre des communes, mais sans avoir entendu les arguments qui peuvent être présentés sur cette question, et sans nous être assurés de la capacité de l'Irlande pour supporter un surcroît d'impôts, nous ne pouvons être en position de répondre pour nos constituants, et nous devons, par conséquent, nous abstenir de présenter au gouvernement une opinion quelconque sur la marche qu'il croira devoir adopter.

Le Président,
LUCIUS O'BRIEN.

LONDRES, 20 *avril*. — Les journaux étant arrivés aujourd'hui beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire, nous n'avons que le temps d'en extraire la cote des consolidés et le résumé des séances des chambres du 19. Les consolidés ouverts à 92 1/4 n'ont presque pas éprouvé de variation et ferment à 92.

Dans la chambre des lords, en réponse à lord Stanley, lord Lansdowne a donné la promesse que la flotte britannique n'interviendra plus dans les affaires de la Sicile.

Dans la chambre des communes Lord John Russel a donné une semblable promesse en réponse à M. Disraeli, mais a refusé de s'expliquer sur la guerre danoise.

Lord Palmerston s'est excusé de sa négligence dans la fameuse histoire de la note danoise qui serait restée pendant trois jours dans ses bureaux sans avoir été décachetée. Après le vote d'un article additionnel au bill sur le rappel des lois de navigation, la chambre a passé à la discussion du bill sur l'augmentation de la taxe des pauvres en Irlande.

Le chancelier de l'échiquier proposa le vote d'une somme de 100,000 livres sterling pour venir provisoirement en aide à l'administration des pauvres en Irlande. Sur ceci, une discussion détaillée s'engagea entre M. Disræli et lord John Russel, où les divers systèmes proposés pour venir en aide à l'Irlande furent de nouveau passés en revue ; sur la motion de M. Sadleir, la chambre s'est ajournée à une heure du matin.

Les deux chambres ont voté des remerciements à l'armée des Indes pour sa brillante victoire.

DUBLIN, 20 *avril*. — La misère est encore augmentée par le froid qui règne depuis cinq jours. Hier matin, il est tombé beaucoup de neige qui a recouvert tout le sol d'une couche épaisse, et le froid se maintient avec la même rigueur.

Le choléra sévit à Nenagh, à Clonmel et dans quelques parties de Clare. Les nouvelles de ce matin sont des plus désastreuses.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 21 *avril*, — Le journal la *Nation* contient un article important sur la situation du pays :

« Les journaux officiels n'ont point encore résolu la question posée par eux-mêmes : — L'Etat a besoin de nouvelles ressources : *où les trouver?*

» Il serait bon cependant que le pays, certain maintenant du vide tant nié dans les caisses de l'Etat, sache par où le déficit sera comblé. Après tant de sacrifices perdus, puisque l'équilibre financier est si loin de se rétablir, après tant de millions dévorés par ce gouffre sans cesse béant du budget, sera-ce par un nouvel emprunt que l'on fera face aux embarras croissants, ou bien par de nouveaux impôts.

» Il n'y a point de milieu. Il faut que la Belgique s'apprête à l'un ou à l'autre de ces expédients financiers. Auquel ? C'est ce que ne disent encore ni nos hommes d'Etat, ni leurs organes.

» Ils ne démentent point non plus les sinistres nouvelles du paupérisme.

» Est-il vrai que le hideux mal, régnant encore dans une partie des Flandres, envahisse rapidement le Hainaut? Cela étant, quel sera le remède à employer ?

» Quand on adressait, à la Chambre, cette question au gouvernement, à propos des Flandres, les ministres répondaient : — Il faudra pour cela de l'argent, beaucoup d'argent ! — Est-ce le même remède qu'ils demanderont pour le Hainaut ?...

» Un cri de détresse, longtemps étouffé, retentit des profondeurs de la société, et le gouvernement y répond par l'aveu de sa propre détresse !

» Voilà donc où nous ont réduits vos dilapidations ! Voilà le fruit de votre superbe refus d'économie, et ce que nous cachaient vos magnifiques discours ? Répondez maintenant, est-ce par l'aumône que vous sauverez le pays, alors que vous-même confessez l'état misérable du trésor et le besoin de nouvelles ressources ?...

... Ferez-vous revivre le petit commerce, rendrez-vous du pain à l'ouvrier affamé ? — Mais alors hâtez-vous, avant qu'il soit trop tard.

Ou bien attendrez-vous que la Belgique ait dans chaque province pour principal monument de la prospérité que vous lui avez faite, ou un cimetière ou un hôpital ?

La Chambre, dans sa séance d'hier a voté la réforme postale, votée par le sénat.

Aujourd'hui, discussion sur la prise en considération de la proposition Sinave, relative aux Flandres. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GRÉVY.

Séance du 21 avril.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LE CIT. DESLONGRAIS demande que le projet de loi sur le chemin de Versailles soit discuté avant celui sur l'indemnité coloniale.

Cette proposition, combattue par les citoyens Goudchaux et Schœlcher, est adoptée.

LE CIT. LACROSSE dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 257,000 fr. applicable au paiement de l'aménagement de la nouvelle salle de l'Assemblée.

Le ministre demande l'urgence et le renvoi à la commission de comptabilité.

La discussion est reprise sur le projet relatif aux journaux et publications politiques.

LE CIT. VALETTE présente un article additionnel qui prendrait place après l'article 3. Il est ainsi conçu :

« Néanmoins, l'autorité municipale pourra toujours, dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique, prendre des arrêtés pour interdire d'une manière générale l'affichage, les cris, le colportage et la vente des journaux ou écrits quelconques, ou l'un de ces modes de publications, seulement sur la voie publique. »

Voix diverses. — La question préalable !

LE CIT. ROUHER. On ne peut demander la question préalable que lorsque la proposition est inconvenante (C'est cela !), ou lorsqu'il s'agit de revenir sur un vote de l'Assemblée. (C'est cela encore !—Non ! non !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question préalable.

Voix diverses.—Le scrutin de division !

On procède au scrutin, qui donne le résultat suivant :

Votants,	609	
Majorité,	305	
Pour,		345
Contre,		264

La question préalable est adoptée.

LE CIT. BAZE propose un nouvel article 4 ainsi conçu :

« Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs devront préalablement remettre au maire de la commune dans laquelle ils voudront afficher, vendre, crier et distribuer des journaux, écrits ou circulaires, un exemplaire de chacun desdits journaux, écrits ou imprimés. »

Ils devront aussi remettre au maire la preuve du dépôt fait par eux au parquet 24 heures à l'avance.

LE CIT. DUPONT (de Bussac), rapporteur, combat cet amendement. Il fait remarquer que si l'amendement était adopté, l'éditeur d'une brochure devrait d'abord en sacrifier 36,000 exemplaires pour les maires des 36,000 communes de France.

Le premier paragraphe 85 de l'amendement est mis aux voix.

Deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	636
Majorité absolue,	319
Pour,	316 (Mouvement.)
Contre,	320

L'amendement n'est pas adopté.

LE CIT. MORHERY présente un amendement tendant à déclarer dipensés du cautionnement les journaux des départements ne paraissant pas plus de trois fois par semaine, dans les villes de moins de 15,000 âmes.

Voix diverses. — La question prealable.

Autres voix. — Relisez l'amendement!

La question préalable est adoptée

On passe au scrutin de division sur l'ensemble de la loi. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants,	629
Majorité	315
Pour	550
Contre	79

L'ensemble de la loi est adopté.

LE CIT. PASSY, ministre des finances, dépose divers projets d'échange d'immeubles entre l'Etat et divers particuliers.

LE CIT. PRÉSIDENT. La commission des congés est d'avis d'accorder les congés suivants : aux citoyens Rateau (ah ! ah !), quinze jours; Messiat, huit jours; Thiers, quatre jours, etc. — Accordé.

LE CIT. BRANDT, représentant suppléant de la Martinique, demande à être admis en remplacement du citoyen Mazuline, absent par congé.

LE CIT. DESLONGRAIS. Je demande la question préalable. Les suppléants ne doivent jouir du droit que leur accorde l'ordonnance du gouvernement provisoire que dans le cas de décès du titulaire.

La question préalable est adoptée.

LE CIT. EMMERY dépose un rapport du comité des travaux publics, sur un projet de loi relatif au monopole des mines de la Loire. Le comité a été unanime à demander l'urgence.

LE CIT. J. FAVRE. La question est des plus graves. Je demande que la discussion de l'urgence n'ait lieu que lundi. A l'heure qu'il est, les ouvriers de la Loire se sont mis en grève; il est nécessaire que l'Assemblée soit mise en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause.

LE CIT. LACROSSE. La grève a cessé.

LE CIT. J. FAVRE Elle n'a cessé qu'en partie et à la suite d'une collision déplorable, et de l'incacération d'un grand nombre de femmes et de jeunes travailleurs.

La proposition de M. de M. J. Favre est adoptée.

LE CIT. GOUDCHAUX. Dans une précédente séance, il a été dit que la banqueroute a été proposée au gouvernement provisoire. J'ai dit alors que, si cette proposition avait été faite, ce n'était par aucun des membres du gouvernement provisoire. Je croyais que cette parole aurait suffi.

Cependant il est des journaux qui ne l'ont pas jugé ainsi. J'en citerai quatre entre autres, parce que je les ai entre les mains; ce sont un journal de Lot-et-Garonne, un journal de Limoges, un journal de Bayonne et un journal de Pau. Ces journaux contiennent un article à peu près de même.

Une voix. — C'est la correspondance modérée.

LE CIT. GOUDCHAUX donne lecture de cet article dans lequel il est insinué que la banqueroute, ou du moins une suspension de paiements a été proposée par M. Goudchaux, qui serait un jour arrivé dans le conseil du gouvernement provisoire avec deux pistolets, disant qu'il se brûlerait la cervelle si l'on n'acceptait pas son plan de finance. Ce fait aurait été raconté par le citoyen Pelletan dans un feuilleton de la *Presse* sur les *Mémoires de Caussidière*.

L'orateur dit que l'on a proposé *au* gouvernement provisoire la suspension du paiement des rentes. Je dis *au* et non *par*.

LE CIT. DUCLERC. Je n'ai pas dit autre chose.

LE CIT. GOUDCHAUX. Cette proposition me fut faite dans les premiers jours de mars. Savez-vous ce que je fis? Je songeai à anticiper le paiement des rentes. Je me rendis au sein du gouvernement, et je demandai que l'on désignât un membre qui en conférerait avec moi avant que j'en fisse la proposition au gouvernement. M. Arago fut désigné. Il fut comme moi d'avis de devancer le paiement.

J'en fis alors la proposition au gouvernement. Quelques membres se récrièrent; l'un, entre autre, à qui vous venez de donner une preuve éclatante d'estime (le citoyen Bethmont), me demanda si ce n'était pas du charlatanisme semblable à celui de ces négociants qui font un festin splendide la veille de leur départ pour Bruxelles. (On rit.) Voilà tout ce qui a été dit dans le sein du gouvernement provisoire sur la question financière. Il faut, en vérité, que la haine soit bien profonde pour propager de semblables calomnies, et je flétris de la manière la plus énergique le misérable qui a envoyé cet article aux journaux. (Très bien !)

LE CIT. GENT. Qui a proposé la suppression?

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. C'est par hasard que j'assiste à cette séance. Je suis un des membres les plus assidus de cette Assemblée (Oui! oui !), mais aujourd'hui une affaire pouvait me retenir.

Une voix. — Sans doute.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. L'honorable citoyen Goudchaux nous a parlé tout à l'heure d'un citoyen qui a proposé la suspension des paiements.

Le citoyen Gouchaux connaît évidemment celui qui a fait cette proposition; il serait de loyauté de nous dire ce nom, s'il appartient à un membre de cette assemblée. (Oui ! oui ! le nom !) Il me semble que s'il ne siége pas sur les mêmes bancs que nous, ce n'est pas une raison pour que l'on fasse peser continuellement sur nous ce qui peut être l'œuvre d'un de nos adversaires. (Oui ! oui !)

Eh mon Dieu ! à moi aussi il m'a été fait de ces propositions. Un banquier que je ne nommerai pas, parce qu'il n'appartient pas à cette Assemblée, qui chaque jour nous fait attaquer par son journal (Ah ! ah ! — Le nom de la *Patrie* circule sur les bancs.) ; ce banquier vint me trouver un jour, et il me proposa de convoquer tous les banquiers au ministère de l'intérieur, et de les y retenir en charte privée, jusqu'à ce qu'ils eussent souscrit une obligation envers l'Etat. (Ah! ah !) Voilà ce que nous proposait un des plus ardents défenseurs de la République honnête et modérée.

Et c'est nous qu'on calomnie. Vous savez ce qui s'est passé ici, vous savez ce qui a été dit au sujet de l'impôt sur les riches, eh bien ! dix journaux, vingt journaux me font dire unanimement que j'ai proposé un impôt de 1 fr. 50 c. sur les pauvres, c'est-à-dire le contraire de ce que j'ai dit.

Ces calomnies, qui sont répandues par un parti, nous ne pouvons rien contre ellles. Si nous nous adressons au jury, on nous répond : Vous n'êtes pas attaqués comme fonctionnaires, et l'on refuse de constater notre justification; si nous nous adressons à la police correctionnelle, on refuse d'admettre la preuve. Voilà la situatiou que nous font les hommes de la modération. (Très bien !)

LE CIT. GOUDCHAUX. Cette proposition m'a été faite dans le mystère du cabinet ; je ne crois pas qu'il me soit possible de citer le nom à la tribune. (Si! si ! non ! non !) Si le bruit en a couru, c'est que cette proposition a été faite à d'autres, car je n'en ai jamais parlé à personne. (Agitation.) D'ailleurs, qu'arriverait-il si en présence de mon affirmation venait se poser une dénégation ?

Chœur de voix. — On vous croira! on vous croira !

LE CIT. GOUDCHAUX. C'est à celui qui a fait cette proposition à s'expliquer, s'il le juge à propos. Pour moi, je ne puis rien dire de plus.

Au contraire, nous avons fait tout ce qui était en nous pour payer avec empressement toutes les dettes de l'Etat. On nous l'a souvent reproché.

A gauche. — Qui ? qui ?

LE CIT. GOUDCHAUX. Dans la séance du 17 mars on me reprochait...

A gauche. -Dites que c'est le citoyen Fould.

LE CIT GOUDCHAUX. Le citoyen Fould, dans cette séance, me reprochait d'avoir payé d'abord les créanciers les plus exigeants, et d'avoir négligé les autres. Ce n'est pas là une proposition de banqueroute, sans doute, mais il prouve assez à quels reproches s'exposait le gouvernement provisoire pour remplir tous les engagements de la monar-

LE CIT. FOULD cherche à justifier son discours. (La banqueroute ! la banqueroute!)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN au moment où l'orateur s'apprête à descendre de la tribune. Avez-vous, oui ou non, dans le cabinet du citoyen Goudchaux, proposé la suspension des paiements par l'Etat ?

LE CIT. FOULD, très ému. Non. (Ah! ah! — Vive agitation.) Je déclare que non.

L'orateur descend de la tribune.

LE CIT. GOUDCHAUX s'y élance. Devant Dieu et devant les hommes, je déclare que si ! (Très-bien ! très-bien! Applaudissements.)

LE CIT. FOULD. Le cit. Goudchaux avait bien prévu qu'une affirmation de sa prrt provoquerait une dénégation. (Allons donc !) Je suis allé au ministère des finances le 28 février, mais je ne connaissais pas le citoyen Goudchaux, et je ne pouvais m'occuper de ce que le gouvernement avait à faire pour le paiement du 22 mars, et surtout du 22 septembre.

L'orateur cite une brochure qu'il a fait imprimer sur la situation financière. Il ajoute qu'il était lié assez intimement avec un membre du gouvernement provisoire, qui est prêt à témoigner qu'il n'a jamais eu la pensée que les paiements devaient être suspendus.

L'orateur n'accuse pas M. Goudchaux, mais il est possible que ses souvenirs l'aient mal servi.

LE CIT. GOUDCHAUX. Vous voulez des pièces et des faits. J'en fournirai. M. Fould vous a dit qu'il était venu chez moi le 28 février pour me parler d'un système de banques, et qu'il ne m'a pas parlé d'autre chose. Le *Moniteur* me fournit la preuve du contraire. Le 18 mars, je m'étonnais à la tribune que M. Fould m'adressât certains reproches, lui qui, dans les derniers jours de février, me conseillait de ne pas payer l'amortissement.

Le citoyen Fould me répond de sa place, le *Moniteur* le constate. — Oui, c'est vrai. Il avait donc été question d'autre chose que d'un système de banque. Le citoyen Fould me conseilla, non seulement de ne pas amortir, mais il ajouta que je ne devais payer ni le 22 mars ni le 22 septembre.

Ce conseil, il l'a répété à un membre du gouvernement provisoire, qui me l'a redit. Ce citoyen est dans cette enceinte, il peut en témoigner.

Tout à l'heure le citoyen Fould a dit que ma mémoire pouvait être infidèle. Je demande au citoyen président de dire si, le 3 mars, je ne lui ai pas fait part de la proposition qu'on m'avait faite, et si, en confidence, je n'ai pas nommé le citoyen Fould.

LE CIT. MARRAST. Je me rappelle parfaitement que le jour où M. Goudchaux est venu nous proposer d'anticiper le paiement du semestre de la rente, je lui ai fait observer que le semestre n'échéait que le 22 mars ; il me répondit qu'un financier lui avait proposé de suspendre ce paiement; sur mon insistance, il ajouta que c'était le citoyen Fould.

Il y a quelques jours, dans la discussion qui a eu lieu à la tribune, j'ai demandé au citoyen Goudchaux s'il se rappelait notre conversation du 3 mars 1848 ; il m'a répondu : Oui, mais ne nommez pas. (Mouvement.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Le citoyen Goudchaux, dans plusieurs circonstances, m'a dit que le citoyen Fould avait tenu le propos dont on vient de parler ; le citoyen Fould m'a même dit : Vous voyez qu'on a eu tort de payer le semestre, puisqu'on a été obligé plus tard de ne payer ni les caisses d'épargne, ni les bons du Trésor; je ne puis affirmer que ce soient là ses propres paroles, mais tel est le sens que je leur ai attribué.

J'ajoute qu'un très-grand nombre de négociants que vous proclamez tous les jours d'excellents citoyens sont venus nous proposer de suspendre pendant trois mois les paiements de quelque nature qu'ils fussent.

Ces hommes, qui aujourd'hui se présentent comme les plus dévoués à l'ordre, étaient les premiers à nous donner ces conseils.

LE CIT. ACHILLE FOULD. Il m'est pénible d'avoir à prolonger ce débat... (Murmures.) L'Assemblée comprendra que je ne puis pas rester sous le coup des imputations que vous venez d'entendre sans y répondre.

L'honorable citoyen Goudchaux avait déclaré qu'il n'avait parlé à personne de ce dont il vient de vous entretenir, et en voici deux à qui il en a fait la confidence... (Nouveaux murmures.) Je ne m'en plains pas, mais je demande à faire connaître les contradictions dans lesquelles il est tombé.

C'est bien le 28 février que j'allai voir M. Goudchaux; en quittant son cabinet, son secrétaire particulier me reconduisit, et savez-vous quelles étranges paroles il m'a dites? « M. Fould, vous devez être bien content, nous venons d'abolir la peine de mort... » (Hilarité générale. — Quelques voix : A la question !)

J'arrive à la contradiction. Le citoyen Fould rapporte au 3 mars la proposition que je lui aurais faite ; mes souvenirs sont parfaitement exacts, c'est le jour même où son secrétaire me tint le langage que je viens de rapporter, et que je n'ai rapporté que pour vous faire voir que ma mémoire était fidèle, et cependant le citoyen Goudchaux a dit que ses souvenirs sont parfaitement exacts ; vous voyez par ce que je viens de dire quel fond on peut faire de son exactitude... (Interruption.) Je trouve extraordinaire qu'on m'interrompe quand je réponds à des imputations. Le soutenir du citoyen Marrast me paraît, à moi, très problématique. (Nombreux murmures.—Bruit à gauche.)

Si j'ai bien saisi le sens de ce que vient de dire le citoyen Marrast, le citoyen Gouchaux lui aurait dit qu'il avait reçu la visite de plusieurs financiers qui lui auraient dit qu'on ne paierait pas le semestre du 22 mars. Mais, oui, ces bruits circulaient partout. Tout le monde savait que la dette flottante, que le montant des caisses d'épargne étaient en danger, et il y avait perplexité pour le semestre des rentiers.

Ceux qui ont fait la révolution ne voyaient pas le danger financier; mais ceux qui connaissaient la situation, qui savaient qu'une révolution est un tremblement de terre, ceux-là pouvaient bien ne pas avoir l'assurance du gouvernement provisoire. Voilà pour le citoyen Marrast. (Murmures.)

Pour le citoyen Crémieux, ma visite était antérieure au 22 mars; tout le monde disait que c'était une faute que d'anticiper le paiement des rentes; je l'ai dit aussi, mais dans quels termes? A cet égard, je produirai le témoignage de l'honorable citoyen Bethmont, qui n'est plus dans cette chambre, mais qui, j'en suis persuadé, ne me refusera aucun des souvenirs dont l'évocation m'est nécessaire pour confirmer ce que je dis à cette tribune. (Longs murmures. —Agitation.)

LE CIT. GOUDCHAUX. J'ai longtemps gardé le silence, et si j'ai parlé enfin, c'est que j'ai voulu dire que d'infâmes calomnies partaient d'ici et allaient dans les journaux pour flétrir les actes du gouvernement provisoire.

J'ai voulu dire que ceux qui sont des calomniateurs ont été les premiers à conseiller des mesures qu'aujourd'hui ils veulent retourner contre leurs adversaires. Je regrette...

Nombre de voix. — Assez ! assez !

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jonr appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Versailles à Chartres.

La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation.

A la reprise de la séance, le citoyen président fait part à l'Assemblée d'une erreur commise dans le dépouillement du vote sur le premier paragraphe de l'article additionnel proposé par le citoyen Baze à la loi relative au cautionnement des journaux.

D'après le travail des secrétaires scrutateurs, ce paragraphe est rejeté, mais quand on a envoyé les bulletins aux procès-verbaux, pour le dépouillement nominal, on a reconnu que plusieurs bulletins devaient modifier ce résultat; ainsi, huit représentants avaient donné chacun deux bulletins bleus, deux autres deux bulletins blancs, un dernier, à la fois un bulletin bleu et un blanc.

On comprend que cette vérification n'a pu être faite au bureau que par les secrétaires scrutateurs. Il s'ensuit que le résultat du vote est changé. Le nombre des votans se trouve être de 625, la majorité absolue de 313; le paragraphe a obtenu 314 voix contre 311 ; ainsi, au lieu d'être rejeté, il s'est trouvé adopté.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Larabit et Baroche, le deuxième paragraphe de l'article additionnel de M. Baze est mis aux voix ; il est rejeté.

L'ensemble du projet est adopté.

LE CIT. LEBRETON demande que le secours de 500,000 fr. demandé par le ministre de l'intérieur, pour les épidémies, soit en tête de l'ordre du jour de lundi.

Cette proposition est rejetée.

La discussion est ouverte sur le projet du chemin de fer de Versailles à Chartres.

Personne ne demande la parole pour la discussion générale ; il est passé à celle des articles.

L'article 1er, amendé par la commission, est adopté.

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

L'article 6 est également adopté.

L'Assemblée a adopté l'ensemble du projet.

La séance est levée à six heures trois quarts.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.